

Le mardi 4 février 2020  
À 20 h 30 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
GREZ EN BOUERE	LEJEUNE	Julie
GREZ EN BOUERE	OLLIER	Yann
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier
MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	CHAUVIN	Christophe
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Foucher Stéphane – Bréhin Jean-Claude - Sabin Jacques - Buchot André - Mesdames Rapin Yveline – Helbert Marie-Claude - Ricordeau-Maillet Martine – Frégné Cécile.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-Verbaux du conseils communautaire du 10 décembre 2019 et du 17 décembre 2019.
2. Débat d'orientations budgétaires 2020.
3. Rapport budgétaire 2020 ; commission affaires sociales.
4. Rapport budgétaire 2019 ; commission économique.
5. Rapport budgétaire 2019 ; commission voirie.
6. Approbation définitive du PLH.
7. Affaires financières.

### Dossier N°1 Procès – Verbaux du conseil communautaire du 10 décembre 2019 et du 17 décembre 2019

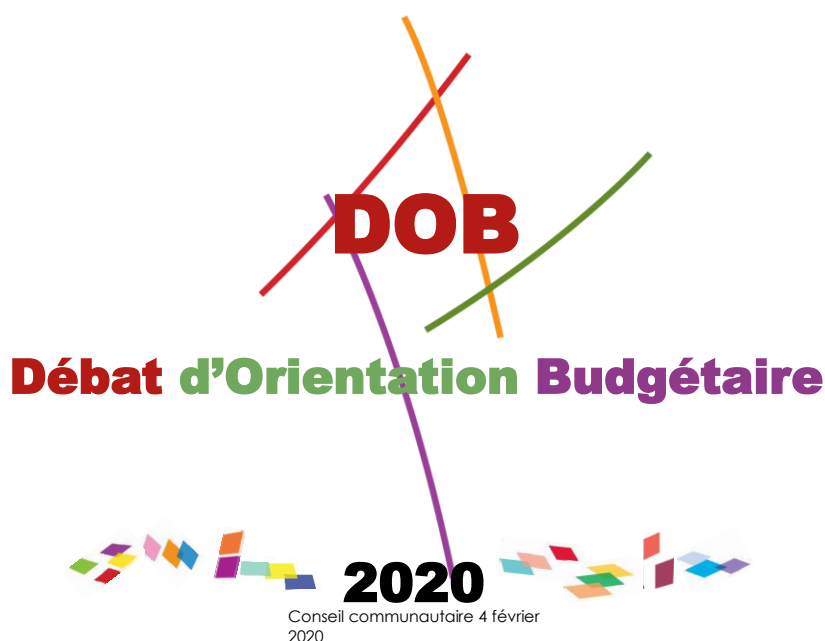
Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 et le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

[AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :](#)

**Le Conseil Communautaire approuve les procès-verbaux à l'unanimité.**

### Dossier N°2 – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2020

Rapporteur, Le Président, Bernard Boizard, présente aux membres du Conseil Communautaire le Débat d'Orientation Budgétaire 2020.





## Le Débat d'Orientation Budgétaire

### Le cadre juridique

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

**Ainsi, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, n'a pas d'obligation légale en matière de débat d'orientation budgétaire.**

Néanmoins, le présent rapport préparé permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le DOB 2020 a pour vocation de faire un point sur la situation des finances de la Communauté de Communes et de retracer l'ensemble des actions engagées. Les véritables nouvelles orientations seront définies par l'équipe qui sera mise en place après les élections municipales de mars.

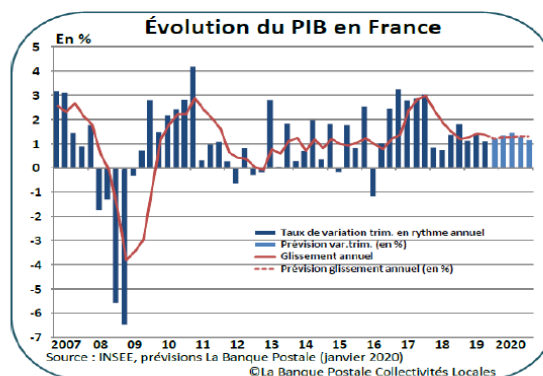


## Le contexte général

### Le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques

La préparation du Budget Primitif 2020 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour les années 2018 à 2022 publiée au Journal officiel du 23 janvier 2018 qui fixe une trajectoire des finances publiques traduisant une volonté de réduction du déficit public.

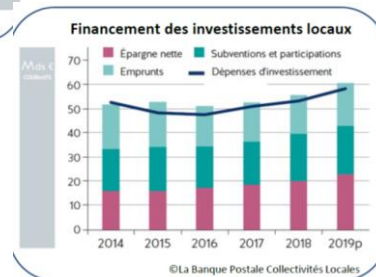
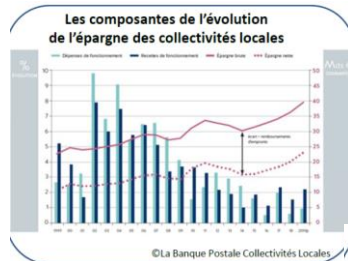
#### QUELQUES INDICATEURS SUR LE PLAN NATIONAL :



Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	1,3%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
 Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

## Contexte & finances locales



### Débat d'Orientation Budgétaire 2020

## La Loi de Finances 2020



### Principaux Impacts sur les collectivités locales ;

**Art. 73 :** Montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 26,847 Mds€ en 2020

**Art. 73 et Art. 79 :** Majoration de la dotation particulière « élu local » (DPEL)

**Art. 79 :** Compensation d'exonération de CET et de TFPB en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées

**Art. 250 :** Possibilité de répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

**Art. 250 :** Ajustements de la dotation d'intercommunalité

**Art. 250 :** Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) pour les communes

**146 :** Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

**Art. 16 :** Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

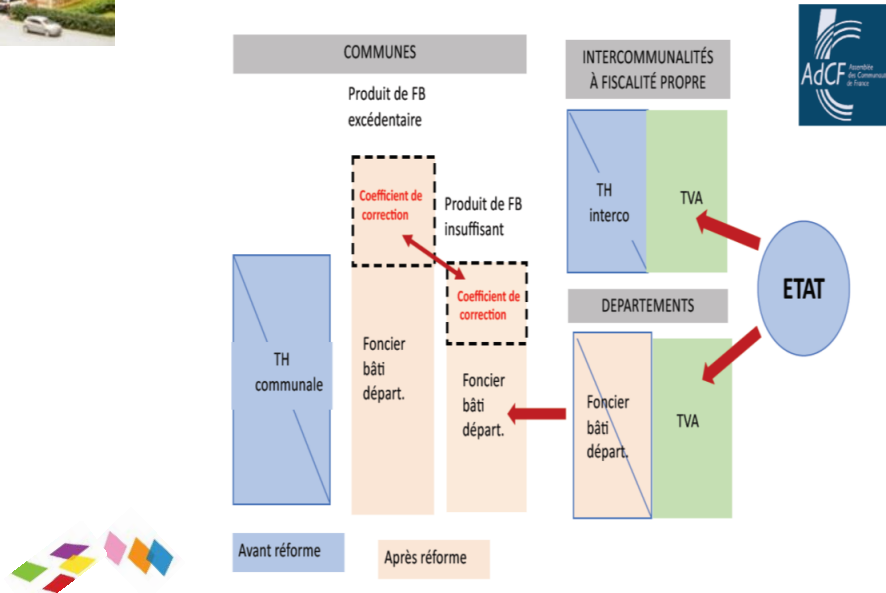
Cet article met en œuvre l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH) à savoir sa suppression définitive en 2023 sur les résidences principales (RP) pour l'ensemble des contribuables. Il prévoit également les modalités de sa compensation pour les collectivités locales



### Débat d'Orientation Budgétaire 2020



Dès 2021, les collectivités percevront d'ores et déjà les ressources de remplacement : la part départementale de la TFPB pour les communes et une fraction de TVA pour les intercommunalités.



Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

## Situation financière de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez

### Rétrospective 2012-2019 (budget principal)

#### Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation
	2019/2018								
Charges à caractère général	577 981 €	586 379 €	663 231 €	646 054 €	660 634 €	732 579 €	678 083 €	671 871 €	- 6 212 €
Charges de personnel	1 486 332 €	1 508 724 €	1 457 190 €	1 535 515 €	1 536 824 €	1 926 310 €	1 969 869 €	2 933 736 €	963 967 €
Autres charges de gestion courante	457 135 €	473 254 €	902 665 €	965 389 €	1 117 843 €	1 289 362 €	1 410 876 €	1 289 707 €	- 121 169 €
dont subvention budgets annexes			380 756 €	410 150 €	369 842 €	342 395 €	401 086 €	254 051 €	- 147 035 €
Intérêts de la dette	73 952 €	63 785 €	70 579 €	71 678 €	73 314 €	69 612 €	63 466 €	56 839 €	- 6 627 €
Atténuation de produits	1 169 647 €	1 165 459 €	1 165 356 €	1 148 651 €	1 088 937 €	1 030 114 €	975 364 €	964 300 €	- 11 064 €
Charges exceptionnelles	343 295 €	289 616 €	6 €	1 130 €	3 751 €	37 €	55 €	31 215 €	31 159 €
dont subvention budgets annexes	342 581 €								- €
Provisions			18 691 €	400 €	1 000 €	1 000 €	3 450 €	2 500 €	- 950 €
<b>Total dépenses</b>	<b>4 108 342 €</b>	<b>4 087 216 €</b>	<b>4 277 719 €</b>	<b>4 368 817 €</b>	<b>4 482 302 €</b>	<b>5 049 013,74 €</b>	<b>5 101 163,44 €</b>	<b>5 950 168,62 €</b>	<b>849 005,18 €</b>

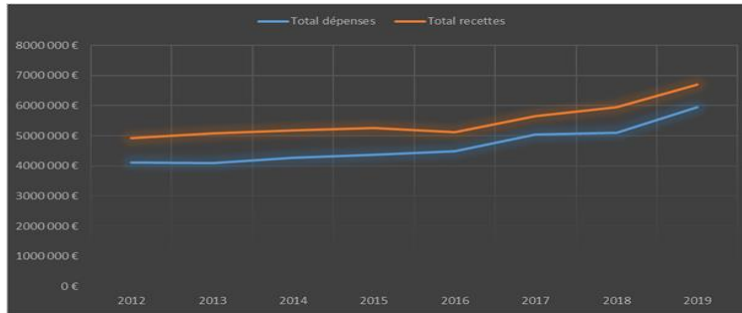


#### Recettes réelles de fonctionnement (Variations Dépenses/Recettes)

Recettes réelles de fonctionnement									2019/2018
Impôts et taxes	2 953 188 €	3 098 977 €	3 267 262 €	3 345 726 €	3 305 548 €	3 483 348 €	3 691 078 €	3 582 881 €	- 108 197 €
Dotations et participations	1 408 969 €	1 389 857 €	1 350 625 €	1 254 977 €	1 160 934 €	1 134 530 €	1 077 444 €	1 020 936 €	- 56 508 €
dont dotation interco	481 936 €	471 584 €	420 585 €	316 688 €	209 086 €	145 692 €	126 588 €	139 361 €	- 12 763 €
Produit des services	384 306 €	400 119 €	398 404 €	464 681 €	475 684 €	817 340 €	935 014 €	1 788 843 €	853 829 €
dont mise à dispo budgets annexes	258 449 €	279 362 €	256 398 €	269 047 €	276 740 €	583 179 €	622 862 €	1 493 692 €	870 830 €
remboursement assurance personnel	38 907 €	40 382 €	15 189 €	23 180 €	18 613 €	41 547 €	30 197 €	71 386 €	41 189 €
Autres recettes hors cession d'immo	114 202 €	114 372 €	129 835 €	153 256 €	164 815 €	164 495 €	189 887 €	210 645 €	20 758 €
Produits exceptionnels	33 101 €	7 273 €	7 947 €	21 426 €	5 698 €	12 635 €	29 556 €	29 671 €	115 €
Reprise sur provisions		33 353 €	16 204 €	- €	- €	1 69 €	3 098 €	2 988 €	- 109 €
<b>Total recettes</b>	<b>4 932 672 €</b>	<b>5 084 332 €</b>	<b>5 185 467 €</b>	<b>5 263 245 €</b>	<b>5 131 294 €</b>	<b>5 654 064,29 €</b>	<b>5 956 273,10 €</b>	<b>6 707 350,33 €</b>	<b>751 077,23 €</b>

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

**Rétrospective 2012-2019 (budget principal)**

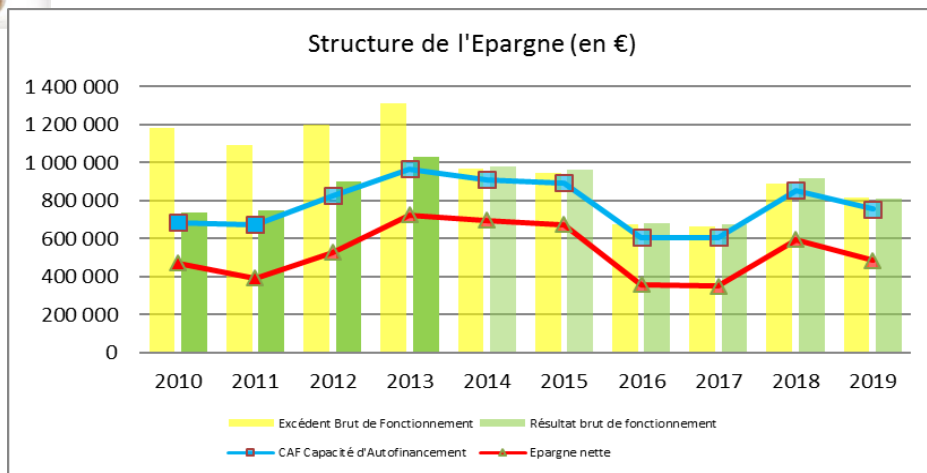


*Variations ;*

*Charges de personnel : le personnel est totalement payé sur le budget principal qui facture aux différents autres budgets en fin d'année.*



**Structure de l'épargne du budget principal ( avec subv budgets annexes)**

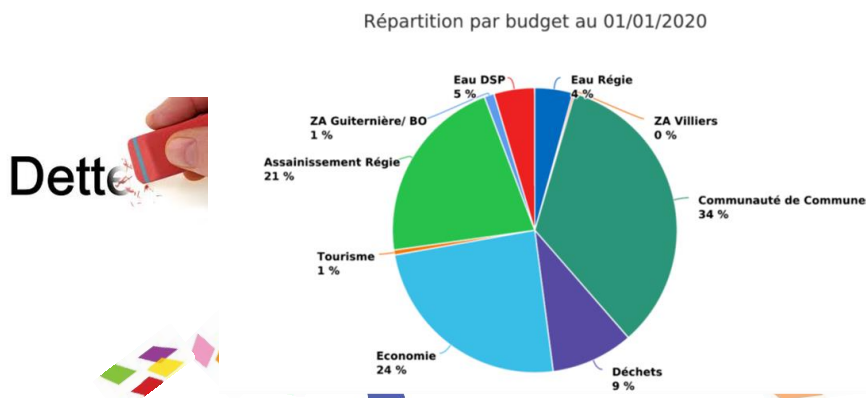
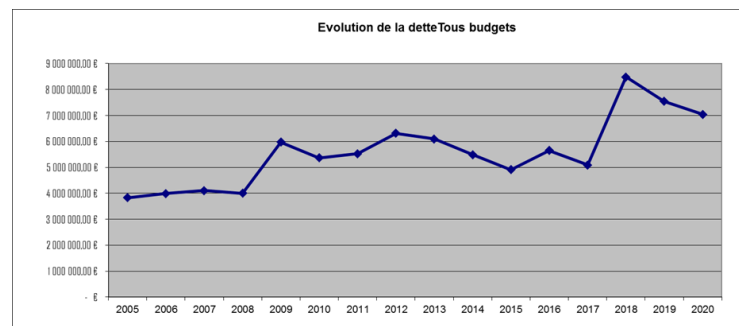


## La Dette

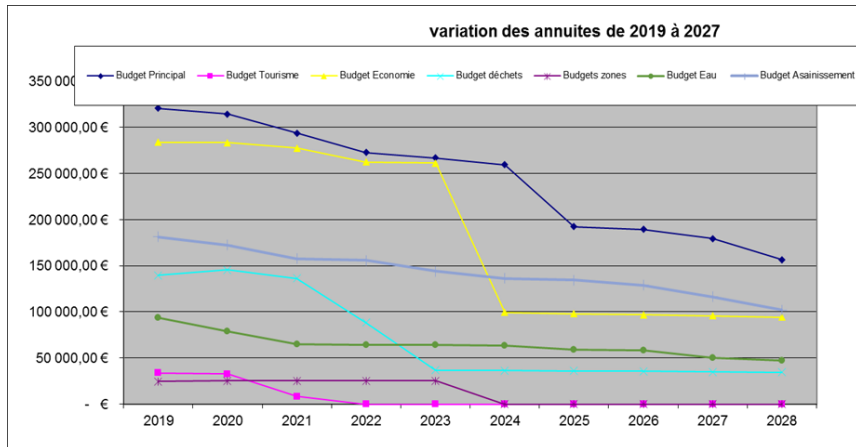
Notre endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

BUDGETS	Capital restant du au 1er janvier 2020	Moyenne des taux fixes	Répartition de la dette					
			% de prêts à Taux révisibles	% de prêts à Taux fixes	dette récupérable à 100%	Autre dette récupérable (gôle santé)	Dette non récupérable	dette zones d'activités
Budget Principal	2 401 646,07 €							
Budget Economie	1 709 257,12 €							
Budget Tourisme	40 131,74 €							
GUITERNIERE	79 978,74 €	1,68%	11,27%	88,73%	37,48%	17,52%	42,73%	1,97%
ZA VILLIERS	16 098,63 €							
DECHETS	642 174,81 €							
<b>Total</b>	<b>4 849 287,11 €</b>							
Budget Eau potable Régie	306 776,58 €	3,82%		100,00%				
Budget Eau DSP	325 884,29 €	2,12%	22,25%	77,75%				
<b>Total Eau</b>	<b>632 660,87 €</b>	<b>3,05%</b>	<b>11,46%</b>	<b>88,54%</b>				
Budget Assainissement Régie	1 518 104,70 €	3,15%	7,76%	0,00%				
Budget Assainissement DSP	- €							
<b>Total Assainissement</b>	<b>1 518 104,70 €</b>	<b>3,15%</b>	<b>8,23%</b>	<b>91,77%</b>				

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

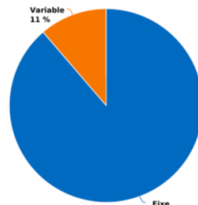


Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez



Répartition par risque au 01/01/2020

100% de la dette est positionnée  
sur le risque le plus faible  
Le taux d'endettement 2019 : 2.22%



**Variation de l'annuité 2020**

	Année 2020
Budget Principal	- 6 027,73 €
Budget Tourisme	-915,22 €
Budget Economie	-270,87 €
Budgets Zones	500,00 €
<b>budget principal + budgets annexes rattachés</b>	<b>- 6 713,82 €</b>
Budget Déchets	5 679,10 €
Budget Eau Régie	-8 422,23 €
Budget Assainissement Régie	-8 797,78 €
Budget Eau DSP	-5 957,75 €
<b>Tous budgets autonomes</b>	<b>-17 498,66 €</b>
<b>Tous budgets</b>	<b>- 24 212,48 €</b>

**Débat d'Orientation Budgétaire 2020**



**Les Résultats 2019 - provisoires**

Récapitulatif des résultats de clôture 2019	Résultats de clôture	RESULTATS DEFINITIFS (Avec RAR)	FCTVA sur RAR et 4ème TRIM 2019	Emprunts non réalisés	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES	993 231,37 €	1 076 042,10 €	146 775,00 €		1 222 817,10 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT REGIE	336 520,58 €	324 909,86 €	- €	- €	324 909,86 €
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT DSP	35 897,77 €	35 897,77 €	- €	- €	35 897,77 €
BUDGET ANNEXE - EAU REGIE	1 648 478,47 €	1 335 684,23 €	- €	- €	1 335 684,23 €
BUDGET ANNEXE - EAU DSP	423 478,36 €	425 786,88 €	- €	- €	425 786,88 €
BUDGET ANNEXE - ZA BALLEE	44 763,13 €	44 763,13 €	- €	- €	44 763,13 €
BUDGET ANNEXE - ZA VILLIERS	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE - ZA ST LOUP	- 4 289,33 €	- 4 289,33 €	- €	- €	- 4 289,33 €
BUDGET ANNEXE TOURISME	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE DECHETTERIE	511 847,02 €	511 847,02 €	- €	- €	511 847,02 €
BUDGET ANNEXE ECONOMIE	- 252 849,26 €	- 143 215,77 €	- €	213 000,00 €	69 784,23 €
BUDGET ANNEXE ZI DU FRESNE - LA GUITERNIERE					
BOUERE GREZ EN BOUERE	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE ZA DE LA CHALOPINIÈRE	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE ZA DU CLOS MACE BAZOUGERS	6 690,39 €	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>3 743 768,52 €</b>	<b>3 607 425,89 €</b>	<b>146 775,00 €</b>	<b>213 000,00 €</b>	<b>3 967 200,89 €</b>

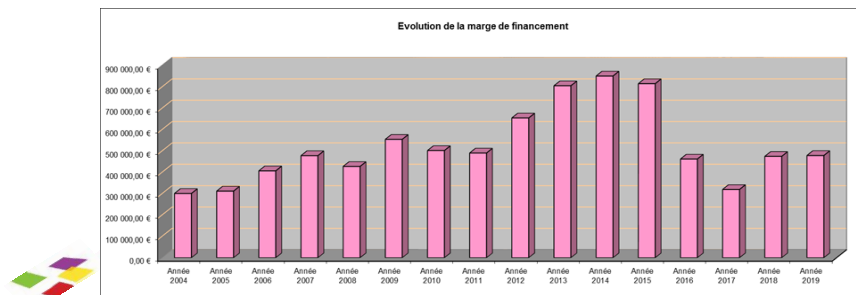
**Débat d'Orientation Budgétaire 2020**





Evaluation de la marge d'autofinancement Nette du Budget Principal

Evaluation marge d'autofinancement 2019	
Recettes de fonctionnement	6 707 351,06 €
Dépenses de fonctionnement	- 5 725 195,59 €
Excédent brut de fonctionnement	982 155,47 €
Remboursement capital emprunt	- 260 331,88 €
Besoin de financement budget tourisme	-180 208,98 €
besoin de financement budget Economie	- 33 223,51 €
Produit exceptionnel 2019	- 29 671,73 €
<b>Marge de financement réelle</b>	<b>478 719,37 €</b>



Evaluation de la marge d'autofinancement nette des autres budgets

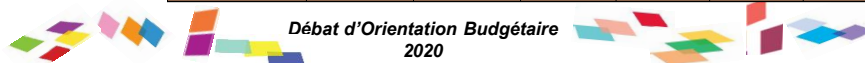
Marges financements autres budgets	
<b>Budget Tourisme</b>	-180 208,98 €
<b>Budget annexe Economie</b>	- 33 223,51 €
<b>Budget Eau Régie</b>	360 612,16 €
<b>Budget Assainissement Régie</b>	76 839,21 €
<b>Budget Déchets</b>	- 18 080,86 €
<b>Budget EAU DSP</b>	154 914,61 €
<b>Budget ASSAINISSEMENT DSP</b>	15 981,17 €

Les Autofinancements



Autofinancements	Autofinancements					
	De 2008 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	2 419 009	727 592	641 614	203 985	240 786	510 697
Budget Tourisme	522 171	56 635	46 060	118 547	118 547	39 746
Budget Economie	283 000	111 014	13 090	300 975	230 442	0
<b>Total</b>	<b>3 224 180</b>	<b>895 241</b>	<b>700 764</b>	<b>623 507</b>	<b>589 755</b>	<b>550 443</b>

6 583 890,17 €



Débat d'Orientation Budgétaire  
2020



## Les masses budgétaires par domaines de compétences

Répartition CA 2019 par principaux services	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	644 847 €	691 196 €	265 500 €	587 553 €	52 326 €	108 155 €	384 848 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	641 016 €	131 534 €	85 181 €	88 959 €	11 877 €	326 567 €	253 888 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-3 831 €</b>	<b>-559 662 €</b>	<b>-180 320 €</b>	<b>-498 594 €</b>	<b>-40 449 €</b>	<b>218 413 €</b>	<b>-130 960 €</b>
<b>TRAVAUX INVESTISSEMENT</b>					37 377 €		
Capital emprunt	72 600 €	20 344 €	623 €	114 556 €		251 422 €	31 924 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0 €	67 180 €	0 €	103 234 €	16 872 €	0 €	1 400 €
Résultat 2019 avec AC	<b>-76 431 €</b>	<b>-512 826 €</b>	<b>-180 943 €</b>	<b>-509 916 €</b>	<b>-60 955 €</b>	<b>-33 009 €</b>	<b>-161 484 €</b>
Résultat 2018 avec AC	<b>-101 034 €</b>	<b>-484 062 €</b>	<b>-173 358 €</b>	<b>-451 796 €</b>	<b>-54 733 €</b>	<b>-55 947 €</b>	<b>-235 780 €</b>
<b>Variations 2018/2019</b>	<b>-24 603 €</b>	<b>28 764 €</b>	<b>7 585 €</b>	<b>58 120 €</b>	<b>6 221 €</b>	<b>-22 938 €</b>	<b>-74 297 €</b>



## Les Orientations budgétaires 2020

### Recettes de Fonctionnement

#### Dotations de l'Etat

#### Son évolution pour la CCPMG depuis 2003 et sa projection jusqu'en 2020

La contribution des collectivités à l'effort national de rétablissement des comptes publics (CRFP) a impacté fortement cette DGF depuis 2014.

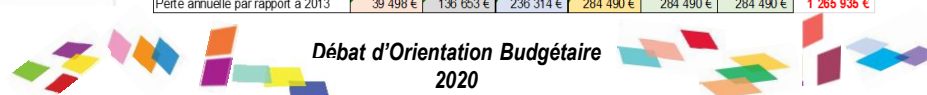
Après avoir subi une première baisse importante en 2014 (-10.8 % - 51 000 €), cette baisse s'est amplifiée en 2015 (-97 155 €) et en 2016 (-97 660 €). En 2017, la baisse s'est poursuivie moins fortement.

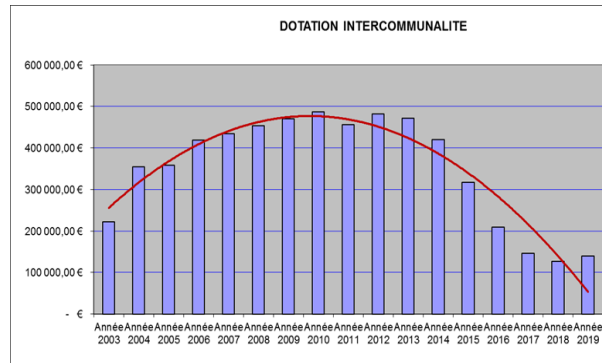
En 2018, la CRFP a été stoppée sans qu'il y ait un rattrapage. Pour autant, considérant la recomposition du paysage intercommunal, à l'intérieure de l'enveloppe, des ajustements ont été opérés et ont conduit, pour certains EPCI, à une nouvelle baisse de la dotation d'intercommunalité, ce qui a été le cas pour la CCPMG.

#### Rappel de la CRFP



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Contribution au redressement des finances publiques au titre de	39 498 €	39 498 €	39 706 €	39 505 €	39 505 €	39 505 €	
Montant des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		97 155 €	97 660 €	97 173 €	97 173 €	97 173 €	
			98 948 €	98 473 €	98 473 €	98 473 €	
Perte annuelle par rapport à 2013	39 498 €	136 653 €	236 314 €	284 490 €	284 490 €	284 490 €	1 265 935 €





Au vu de la réforme de la dotation en 2019, la dotation de la CCPMG a vu une hausse de 10% soit en valeur + 10 000€. Au titre de 2020, le budget sera construit à partir d'une recette identique à 2019.

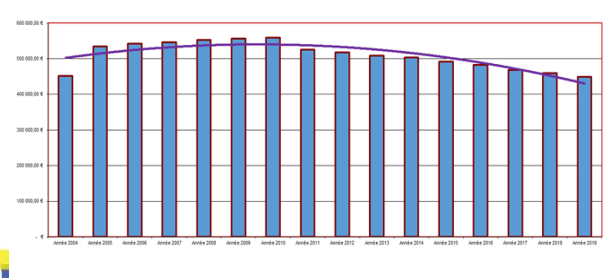
#### La Dotation de compensation

La loi de finances pour 1999 (article 44) a modifié les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe professionnelle en supprimant progressivement la part salariale. La perte de bases que subissait ainsi les collectivités a été compensée par l'Etat.

Elle baisse d'environ 2% tous les ans depuis 3 ans

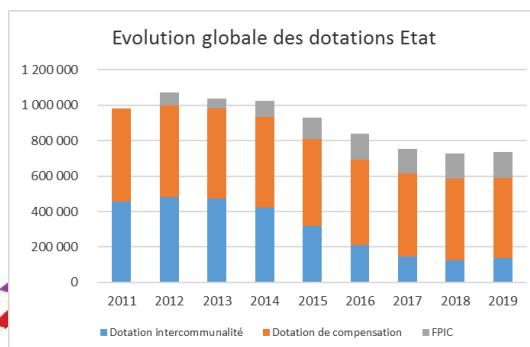
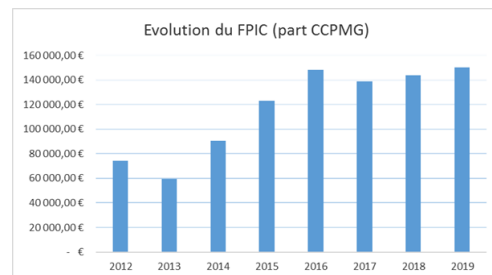
Pour le territoire du Pays de Meslay Grez, pour les seules années 2015, 2016 et 2017 en cumul, la baisse des dotations approche les 1.8M €.

Cette baisse a été légèrement compensée pour les communes par la hausse des dotations de solidarité +336 500 €.



#### Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Cette solidarité au sein du bloc communal s'est mise en place progressivement : 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre 1M€ en 2016 et rester stable ensuite.



### Les recettes PMU et le reversement à la société des courses

**Rappel :** L'article 85 de la LF 2013 précise que le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dû par le PMU ou les sociétés de courses est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 322 550 euros aux EPCI (et non plus aux communes) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes au prorata des enjeux des courses hippiques, dans la limite de 722 579 euros par EPCI.

Ainsi, à compter de 2014, la communauté de communes a perçu la recette PMU due aux collectivités et a reversé une partie à la Société des courses (reprise des engagements auparavant pris par la commune de Meslay du Maine envers la Ste des courses-reversement 50% avec un plafond à 30 000€).

**La Loi des finances 2019 revient sur cet article et instaure un reversement 50% Commune/communauté de communes. Aussi, il va être nécessaire de revoir les engagements pris avec la société des courses pour tenir compte de cette nouvelle réforme.**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Recettes PMU	69 191 €	55 991 €	52 749 €	88 347 €	57 022 €	57 393 €	28 697 €
Versement subventions Ste des courses	30 000 €	27 996 €	26 375 €	30 000 €	28 511 €	28 697 €	14 348 €
<b>Solde net</b>	<b>39 191 €</b>	<b>27 995 €</b>	<b>26 375 €</b>	<b>58 347 €</b>	<b>28 511 €</b>	<b>28 697 €</b>	<b>14 348 €</b>

\*Estimations

Il est proposé de prévoir un avenant à la convention avec la Société des courses pour réduire de 50% le plafond de reversement soit 15 000€.



Débat d'Orientation Budgétaire  
2020

## La Fiscalité

### Le PANIER FISCAL de la CCPMG de 2014 à 2019 et l'estimation de son évolution 2020 à taux constants

Recettes fiscales effectives par année	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Estimations 2020
TFNB	51 139,00 €	51 725,00 €	52 035,00 €	53 390,00 €	53 974,00 €	55 187 €	55 626 €
TAFNB	15 697,00 €	15 720,00 €	15 732,00 €	15 625,00 €	16 012,00 €	17 206 €	17 000 €
TPPB	- €	- €	- €	62 422,00 €	63 879,00 €	66 184 €	66 884 €
TH	1 047 750,00 €	1 112 026,00 €	1 093 186,00 €	1 137 393,00 €	1 156 346,00 €	1 188 196 €	1 206 392 €
CFE	931 125,00 €	984 301,00 €	984 270,00 €	1 021 321,00 €	992 933,00 €	978 050 €	1 019 919 €
CVAE	466 625,00 €	471 130,00 €	429 910,00 €	434 371,00 €	456 657,00 €	450 779 €	421 984 €
IFER	38 780,00 €	41 253,00 €	41 663,00 €	48 473,00 €	97 056,00 €	103 961 €	104 000 €
Compensations d'exonération nouveau régime	95 855,00 €	99 805,00 €	78 269,00 €	101 661,00 €	104 861,00 €	124 196 €	124 000 €
DCRTP	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	123 150 €	123 150 €
FNGIR	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 288,00 €	239 471 €	239 471 €
TASCOM	48 445,00 €	45 400,00 €	45 715,00 €	45 927,00 €	149 060,00 €	27 867 €	27 867 €
Rôles supplémentaires et complémentaires	86 757,00 €	16 685,00 €	7 454,00 €	13 796,00 €	38 428,00 €	21 794 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 147 672,00 €</b>	<b>3 203 544,00 €</b>	<b>3 113 733,00 €</b>	<b>3 299 878,00 €</b>	<b>3 494 448,00 €</b>	<b>3 396 041,00 €</b>	<b>3 416 293,17 €</b>
		55 872 €	-89 811 €	186 145 €	194 570 €	- 98 407 €	20 252 €

Débat d'Orientation Budgétaire  
2020

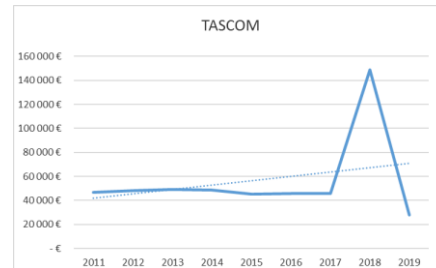
### LA TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire duquel est situé l'établissement imposable.

En 2016, le conseil communautaire a décidé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1.05.

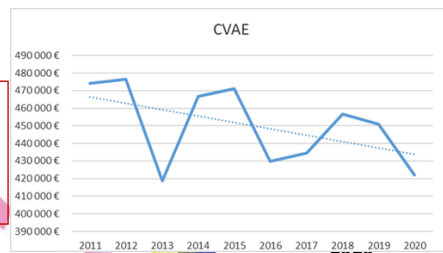
En 2018, nous avons eu une régularisation par un redevable.

TASCOM	
2011	46 912 €
2012	48 107 €
2013	49 329 €
2014	48 445 €
2015	45 400 €
2016	45 715 €
2017	45 927 €
2018	149 060 €
2019	27 687 €
Estim 2020	27 687 €



### La CVAE

Avec le caractère fluctuant de la CVAE, il est difficile de faire des projections

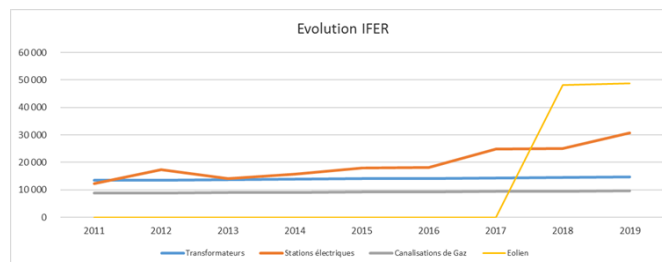


AN	PRODUIT CVAE	Evolution	
		en valeur absolue	en %
2011	474 174 €		
2012	476 393 €	2 219,00 €	0,47%
2013	418 800 €	-57 593,00 €	-12,36%
2014	466 625 €	47 825,00 €	11,42%
2015	471 130 €	4 505,00 €	0,97%
2016	429 910 €	-41 220,00 €	-8,75%
2017	434 371 €	4 461,00 €	1,04%
2018	456 657 €	22 286,00 €	5,13%
2019	450 779 €	-5 878,00 €	-1,29%
2020	421 984 €	-28 795,00 €	-6,39%

### L'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)

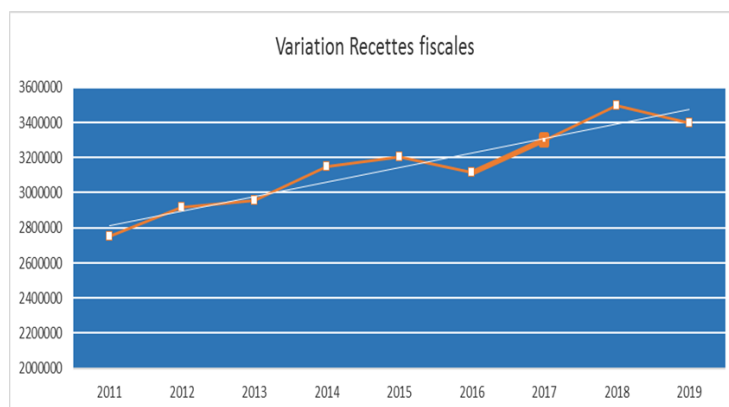
Cette taxe a été mise en place pour compenser la perte de ressources suite à la suppression de la taxe professionnelle. Elle a connu une hausse en 2017 sur les stations électriques.

En 2018, nous avons eu une hausse suite à la mise en service des 4 éoliennes du Buret.



Afin d'intéresser les communes à l'implantation de ces installations, l'article 178 de la Loi de Finances pour 2019 prévoit que les communes perçoivent 20 % de l'IFER quel que soit le régime fiscal, pour les éoliennes implantées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Je vous propose de reconduire notre décision de 2018 et de transférer à la commune du Buret, 20 % de l'IFER éolien perçu par la communauté de communes.

### Le PANIER FISCAL de la CCPMG de 2014 à 2019 et l'estimation de son évolution 2020 à taux constants



*Les entreprises du territoire contribuent à un peu plus de 49 % des recettes fiscales, la part des ménages se situe autour de 36 %, 15 % des recettes étant gelées (compensation de l'Etat pour maintenir le montant des recettes fiscales suite à la réforme).*

#### Débat d'Orientation Budgétaire 2020



### Dépenses de Fonctionnement

#### Les charges à caractère général

Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ; achats de consommables, entretien de bâtiments intercommunaux, petits matériels, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les assurances. **Nos charges à caractère général sont globalement stables et devraient l'être encore en 2020.**

#### La masse salariale

Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes.

Les facteurs externes ; Les mesures nationales légales : augmentation du SMIC – La GIPA – les taux de cotisation des charges patronales (Ircantec et CNRACL).

Les facteurs propres à la collectivité ; Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution des carrières des agents. Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires- la participation à la protection sociale.



#### Les faits marquants pour 2020.

- La poursuite du gel du point d'indice
- Réévaluation de l'indemnité compensatrice de la CSG
- La hausse du taux de cotisation CNRACL salarial (+0.27 %)
- La revalorisation des frais de déplacements
- La mise en œuvre du RIFSEEP

Depuis janvier 2019, l'ensemble des agents de la CCPMG est payé sur le budget principal, les budgets annexes devant rembourser le budget principal à concurrence du temps des agents imputé à ces budgets.

La masse salariale globale nette devrait s'élever à la somme de 3 M€ soit en valeur une augmentation de 120 000€ dont 80 000€ pour les budgets autonomes dont la MARPA.

#### Débat d'Orientation Budgétaire 2020

## Situation des principales opérations en cours

	Intitulé des opérations d'investissement	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2019	Mandatés sur 2019	RESTES à réaliser sur 2020 et années suivantes
Budget principal	Matériel	173 357 €	93 444 €	79 913 €
	Centre administratif	130 916 €	97 610 €	33 306 €
	Salle de sports de Bazougers	2 040 000 €	34 662 €	2 005 338 €
	Logiciel Portail Familles	61 925 €	58 394 €	3 531 €
	Poles santé	28 303 €	21 185 €	7 118 €
	Pôle santé Villiers	341 900 €	158 718 €	183 182 €
	Agrandissement Pôle santé Meslay	1 027 152 €	0 €	1 027 152 €
	réhabilitation thermique Tennis squash	1 107 900 €	1 085 663 €	22 237 €
	Outils de communication	3 500 €	0 €	3 500 €
	PLUI	162 140 €	52 018 €	110 121 €
	SIG	11 600 €	0 €	11 600 €
	Actions mobilité et transport	100 000 €	0 €	100 000 €
	Bâtiment MARPA	216 000 €	11 850 €	204 150 €
	<b>5 404 693 €</b>	<b>1 613 545 €</b>	<b>3 791 148 €</b>	
Budget Economie	Espace Co-Working	2 586 €	2 586 €	0 €
	batiment SodaGeo	430 699 €	147 573 €	283 126 €
	Batiment LEVRARD	10 000 €	0 €	10 000 €
	Batiment CEROP	720 000 €	9 440 €	710 560 €
	<b>1 163 285 €</b>	<b>159 598 €</b>	<b>1 003 686 €</b>	
Budget Tourisme	Logiciel	23 750 €	11 409 €	12 341 €
	Signalétique randonnée	28 252 €	17 101 €	11 151 €
	Ampt emplacements camping Villiers	6 550 €	0 €	6 550 €
	Equipement base la Chesnaie	10 674 €	886 €	9 788 €
	Aménagement site la Chesnaie	2 250 €	1 163 €	1 087 €
	Aménagement loisirs VVNI	50 400 €	930 €	49 470 €
	Signalétique intercommunale	10 000 €	0 €	10 000 €
	<b>131 876 €</b>	<b>31 489 €</b>	<b>100 387 €</b>	
Budget Déchets	Matériel d'Equipement	32 000 €	25 000 €	7 000 €
	Matériel	100 245 €	51 189 €	49 056 €
	Carnière	15 000 €	2 615 €	12 385 €
	Signalétique déchetteries	41 384 €	0 €	41 384 €
	<b>188 629 €</b>	<b>78 804 €</b>	<b>109 825 €</b>	

2020

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

## Situation des principales opérations en cours

	Intitulé des opérations d'investissement	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2019	Mandatés sur 2019	RESTES à réaliser sur 2020 et années suivantes
Budget Eau Régie	Equipements service Eau	121 101 €	46 861 €	74 239 €
	Achats compteurs eau	320 000 €	0 €	320 000 €
	Extension bureaux	35 000 €	5 707 €	29 293 €
	Station pompage Jugné Maisoncelles	132 000 €	6 140 €	125 860 €
	Réha réseau Ruillé	173 000 €	8 059 €	164 941 €
	Station Moulin Rousson	280 800 €	24 291 €	256 509 €
	interconnexion Préaux	60 000 €	32 882 €	27 118 €
	Supervision Sofrel	28 000 €	0 €	28 000 €
	Travaux réseaux 2019 à 2022	425 000 €	0 €	425 000 €
	Réha captage le Plessis Préaux	65 000 €	0 €	65 000 €
	Réha réseau Grande rue Meslay	70 500 €	1 183 €	69 317 €
	Pose débitmètre Château d'eau Le Landereau	20 000 €	0 €	20 000 €
	Informatique module Eau SIG	24 000 €	0 €	24 000 €
	Travaux extension réseaux 2019	35 000 €	0 €	35 000 €
Décolmatage puits Montavallon	27 300 €	3 320 €	23 980 €	
	<b>1 816 701 €</b>	<b>128 443 €</b>	<b>1 688 257 €</b>	
Budget Eau DSP	nouvellement réseau Rue de la libération GREZ	170 000 €	0 €	170 000 €
	nouvellement réseau Rue de la Briquetterie St Brice	82 000 €	59 854 €	22 147 €
	Divers travaux d'extension	20 000 €	0 €	20 000 €
	<b>272 000 €</b>	<b>59 854 €</b>	<b>212 147 €</b>	
Budget Assainissement Régie	Travaux réseaux Bouère CB	21 193 €	0 €	21 193 €
	de diagnostic assainissement St Denis du Maine	9 572 €	0 €	9 572 €
	diagnostic assainissement La Bazouge de Cheméré	20 000 €	0 €	20 000 €
	Renouvellement réseaux centre bourg Ruillé	27 000 €	0 €	27 000 €
	Séparatif réseau St Denis Rue du Paradis	44 000 €	0 €	44 000 €
	Renouvellement pompes de relevage	50 000 €	18 310 €	31 690 €
Supervision télégestion	12 000 €	0 €	12 000 €	
	<b>183 765 €</b>	<b>18 310 €</b>	<b>165 455 €</b>	
Budget Assainissement DSP	Equipements service Assainissement DSP	30 790 €	0 €	30 790 €
	<b>30 790 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 790 €</b>	
Budgets ZAE	Travaux ZA St Loup	233 100 €	3 035 €	230 065 €
	Za Balée	18 380 €	0 €	18 380 €

Débat



## Les DOSSIERS 2020 - 2021

Fin 2016, le conseil communautaire a validé les orientations 2016-2020, et c'est à partir de ces orientations que le rapport du DOB 2020 a été structuré.

### EN MATIERE ECONOMIQUE



	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
renforcer l'offre en foncier économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des besoins identifiés à Bazougers</li> <li>Meslay : des réserves foncières à constituer et des besoins de visibilité (à inscrire au PLUI) <ul style="list-style-type: none"> <li>En priorité : route de Sablé</li> </ul> </li> </ul>
Immobilier d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la construction de bâtiments économiques notamment sur les axes importants : RD21 (Laval/Sablé), RN162 (Laval/Château-G)</li> <li>Des besoins identifiés à Bazougers, Ballée, Meslay du Maine, Villiers Charlemagne</li> </ul>

#### Actions 2020 :

- Immobilier d'entreprises : Accompagnement des entreprises
- Fin des travaux d'agrandissement de l'atelier SODAFGEO à Grez en Bouère
- Construction d'un bâtiment pour les besoins de la Société CEROP53

	Remise des Offres	Notification marchés	Travaux
Bâtiment économique	25-févr	mars	avril à novembre 2020

- Vente du bâtiment ex pépinière d'entreprises à Meslay du Maine pour l'installation du garage Renault.
- Foncier : agrandissement ZAE sur le pôle de Bazougers – Achat et projet d'aménagement
- Future ZAE sur le pôle de Meslay du Maine – Négociations Achat foncier
- ZAE Saint Loup du Dorat- Achat terrain à la commune - Aménagement et vente d'une parcelle

	Permis d'aménager	Consultation entreprises	Travaux
TRVX ZAE ST LOUP	20-févr	mars-20	mai à septembre 2020

- Vente terrain Méthamaine



### Débat d'Orientation Budgétaire 2020

### EN MATIERE d'HABITAT

#### PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. Il comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique.

Ce PLH a été validé par le conseil communautaire en 2019, a reçu un avis très favorable du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et sera soumis pour une approbation définitive au conseil communautaire en février. Le CRHH est l'instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement

Ce document va nous permettre de maîtriser les enjeux habitat sur nos communes.

Pour être en cohérence avec les orientations du PLUI et du PLH, nous avons validé en 2019, un soutien aux communes qui souhaitent mener une opération d'achat réhabilitation de logements vacants depuis plus de 1an. La participation de la CCPMG est constituée de l'apport de son ingénierie si besoin et d'un fonds de concours évalué à 10 000 €/opération.

#### OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la période 2018-2020.

Elle se décline autour de 3 axes :

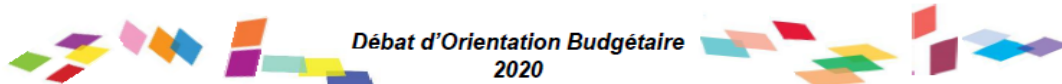
- Lutter contre la précarité énergétique vers les Propriétaires occupants
- Lutter contre la précarité énergétique vers les Propriétaires bailleurs
- Lutte contre les logements vacants en centre-bourg depuis plus de 1 an

#### Actions 2020 :

- Approbation définitive du PLH.
- Affectation des crédits habitat Département vers les communes éligibles restantes
- Instructions des dossiers OPAH

En 2019, 49 dossiers ont été instruits et 30 500 € engagés par la CCPMG, pour 1,2M€ de travaux réalisés pour la plupart par des artisans locaux engagés. 22 500€ ont été payés (dont 5000€ du programme PIG).

Depuis 2012, année où nous avons lancé nos premières opérations Habitat, la communauté de communes a attribué 172 695 € pour un total de travaux de 5,2M€.





## EN MATIERE DE TRES HAUT DEBIT et TELEPHONIE MOBILE

### LE TRES HAUT DEBIT

Le travail avec le délégataire a commencé en 2018 pour permettre la couverture d'ici 2021 des quelques 110 000 foyers et entreprises mayennaises.

Des réunions de travail ont eu lieu tout au long de l'année 2018 pour sensibiliser les élus à l'importance du partenariat avec Mayenne Fibre. Plusieurs missions ont été confiées aux Communes dont la numérotation des habitations, bâtiments économiques et équipements divers... et la sensibilisation des habitants à l'élagage des plantations près des poteaux et lignes téléphoniques

Nombre de logements éligibles sur le territoire du Pays de Meslay Grez début janvier 2020	
Arquenay	12
Bannes	39
Bouère	120
Cossé en Champagne	38
Grez en Bouère	191
La Bazouge de Cheméré	35
Le Bignon du Maine	10
Maisoncelles	1
Meslay du Maine	729
Ruillé froid Fonds	134
Saint Denis du Maine	78
Saint Loup du Dorat	31
Val du Maine	54
Villiers Charlemagne	107
<b>Total</b>	<b>1579</b>

Des réunions publiques ont eu lieu en 2019 et se poursuivent en 2020 pour donner un maximum d'informations aux habitants.

### Les chiffres

début janvier

**115 000**   
logements RECENSÉS

**179** armoires de rue  
déployées correspondant à  
**62 650**  logements

**18 989**   
logements RACCORDABLES

### Planning prévisionnel des travaux à venir



### LA TELEPHONIE MOBILE

En octobre 2015, 11 communes ont été déclarées « Zone Blanche ». L'opérateur FREE a été déclaré « opérateur référent » pour ces sites et TEM, a lancé la construction des pylônes qui devraient tous être livrés à FREE. Pour le Pays de Meslay Grez, 2 communes sont concernées (**Bazougers et Chéméré le Roi**)- les pylônes ont été construits et mis en service en 2018. **La CCPMG a participé financièrement en complément de l'Etat et de la Région à hauteur 17 000 € (Les communes devant mettre à disposition le terrain et les clôtures). Les crédits sont à reconduire sur 2019 puisque le paiement n'a pas eu lieu sur 2018.**

Mai 2017 : 10 nouvelles communes mesurées fin 2016/début 2017 ont été reconnues ZB par l'arrêté ministériel du 5 mai. L'opérateur BOUYGUES TELECOM a été déclaré opérateur référent pour ces sites. Pour le territoire, les communes de **Préaux et Saint Loup du Dorat** font parties de cette liste. **La commune de Cossé en Champagne vient d'être retenue également dans ce groupe,**

### L'OPEN DATA

L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Elle peut être d'origine publique ou privée, produite notamment par une collectivité, un service public ou une entreprise

Rappel de La Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, l'Open data par défaut devient la norme

« Toute administration de plus de cinquante agents (à l'exception des collectivités de moins de 3500 habitants), est dans l'obligation de diffuser, dans un standard ouvert et aisément réutilisable : les documents communiqués à la suite d'une demande d'accès (depuis le 7 avril 2017), les documents figurant dans les répertoires d'informations publiques (depuis le 7 octobre 2017), les bases de données publiques mises à jour de façon régulière (à partir du 7 octobre 2018) ainsi que les données présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (à partir du 7 octobre 2018). »

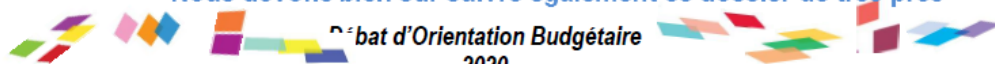
### Un projet de Mutualisation au Niveau de la Région des Pays de La Loire

Simplifier l'ouverture de données pour en faire un levier du dynamisme en Pays de la Loire. De nombreux bénéfices induits par le déploiement de l'Open Data :

- Transparence
- Aide à la transition numérique : inventaire des données, gestion des droits...
- Optimisation de l'organisation : Suppression de doublons de saisie ; mutualisation de données avec des partenaires ; tableaux de suivi ; mise à jour automatiques de données sur les supports de communication numérique...
- Création de services numériques aux usagers simplifiés pour des tiers, (associations, entreprises)  
Ex : Disponibilité des parkings d'Angers.



Nous devons bien sûr suivre également ce dossier de très près



## EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE

### LA SANTE

	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place du Schéma santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher un médecin pour Villiers</li> <li>• Anticiper les besoins sur Ballée et Bouère (problème identifié dans les 5 ans)</li> </ul> </li> </ul>

La dynamique enclenchée par la construction des Pôles de santé a permis de répondre aux besoins des patients dans le cadre des dépôts en retraite par la mise en place de nouveaux professionnels et d'une nouvelle dynamique.

En 2017, le conseil communautaire a validé la mise en place d'une antenne du pôle santé à Villiers Charlemagne, l'agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine et la réorganisation du pôle santé de Grez en Bouère.

Sur la commune de Villiers Charlemagne, le conseil communautaire a validé, l'achat d'un bâtiment ancien idéalement situé en plein centre. Le bâtiment a été acheté en 2019.

L'architecte a travaillé à l'aménagement des espaces nécessaires aujourd'hui aux besoins identifiés (espace infirmière et cabinet supplémentaire)

	PRO	DCE	CONSULTATION ENTREPRISES	TRAVAUX
POLE SANTE VILLIERS	FIN FEVRIER	MARS	AVRIL	DE SEPT 2020 à MARS 2021

Le projet d'agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine a été validé. Nous sommes en attente du dossier de consultation. Planning prévisionnel :

	PRO	DCE	CONSULTATION ENTREPRISES	TRAVAUX
POLE SANTE MESLAY DU MAINE	FIN FEVRIER	MARS	AVRIL	DE SEPT 2020 à MARS 2021



Les professionnels du pôle santé de Grez en Bouère et notamment, le médecin, s'interrogent sur l'organisation de la santé autour du pôle. Ils souhaitent qu'une réflexion soit menée pour envisager accueillir de nouveaux professionnels de santé et notamment un nouveau médecin. Il faudra regarder l'articulation entre ce projet, le remplacement du médecin sur Bouère et l'EHPAD.

### Débat d'Orientation Budgétaire 2020

### Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et les ARS pour une durée de 3 ans.

Il doit permettre de :

- Faciliter les parcours de soins et de santé : avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social
- Et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...

Exemples d'actions :

- Réaliser des ateliers nutrition dans les écoles
- Coordonner les parcours des personnes âgées
- Lutter contre le logement indigne

Le CLS décline au niveau local le Projet régional de santé (PRS) pour une réponse adaptée aux besoins de la population autour de 4 thématiques socles :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement
- Santé mentale
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient

**En décembre 2019, le conseil communautaire a validé le lancement de l'écriture d'un Contrat Local de Santé avec le recrutement d'un chargé de mission 3 ans qui sera chargé de conduire l'étude pour définir les actions. Ce chargé de mission sera financé en majeure partie par l'ARS et le conseil départemental. Le recrutement est en cours**

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES



Depuis 2004, nous accompagnons les associations ADMR du territoire en leur attribuant une subvention fléchée sur l'aide aux secrétariats. Cette subvention a été revue à la baisse en 2016 afin de privilégier le soutien au public en perte d'autonomie.

Pour ce qui concerne les EPHAD, le conseil Départemental a souhaité avoir une approche par territoire et une volonté d'associer les Elus des EPCI ayant la compétence aménagement du territoire sans pour autant leur demander de participer financièrement, les EPCI étant par ailleurs des territoires de référence dans le projet régional de santé.

Le conseil départemental a ainsi confié une mission à un bureau d'études chargé d'aller à la rencontre des territoires pour partager les constats, les besoins et conduire une réflexion conjointe autour de l'évolution de l'offre.

Cette étude a été menée tout au long de l'année 2018 et le conseil départemental a ainsi validé, en 2019, son plan « May'Ainé », plan d'accompagnement des seniors en Mayenne, qui comprend 12 mesures départementales :

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (suite)

Un travail de partenariat doit également être recherché avec les acteurs Medico sociaux du territoire comme les EPHAD, associations locales, le SSIAD ..., au travers d'outils (conventions, SPASAD ....) devant pouvoir rapprocher les services sur des thématiques communes comme :

- Mise en place d'un projet médico-social partagé
- Formation continue inter établissement et service de nos professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées
- Toute collaboration ou mise à disposition en lien avec une amélioration de la prise en soin des personnes âgées....

D'ici à 2050, la France comptera près de 5 millions de plus de 85 ans, contre 1.5 aujourd'hui. Le territoire du Pays de Meslay Grez n'échappera pas à ce constat, c'est pourquoi il nous faut, dès maintenant, agir sur cette question en cohérence avec les orientations nationales qui vont mettre la priorité « au maintien à domicile ».

Je vous propose de poursuivre les réflexions sur l'ensemble de ces thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées. Cette mission pourra être confiée à un cabinet d'études qui sera en même temps chargé d'écrire le CEPOM, le SSIAD devant adopter son CEPOM avant fin 2020 (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signé avec l'ARS).

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (suite)

### Le CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)

Le CIAS du Pays de Meslay Grez est né le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il porte le service SSIAD, l'action de la banque alimentaire, la gestion de la résidence autonomie « MARPA » à Val du Maine depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 et toutes autres actions tournées notamment vers la prévention. Il est aussi un lieu d'échanges des référents des CCAS du territoire et peut ainsi coordonner des actions souhaitées par les CCAS.

### EQUIPEMENT MARPA

L'équipement MARPA a été transféré à la communauté de communes et est loué au CIAS via son budget MARPA pour la gestion au quotidien.

Des travaux de chauffage étaient programmés avant le transfert et sont en cours d'achèvement.

Il avait été convenu que des travaux de réhabilitation des différents logements et espaces communs seraient engagés afin de rénover le site et de le rendre attractif à la location. Une étude de faisabilité a été conduite en 2019 et le projet a été soumis à la commission affaires sociale pour avis. (Enveloppe budgétaire 380 000€- subventions escomptées 200 000€).



### Espace France SERVICES



France  
SERVICES

**Engagement n° 4 :** le Gouvernement s'est engagé à déployer un réseau de services publics polyvalents – les espaces France Services – afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à moins de 30 minutes de leur domicile. L'objectif est de couvrir chaque canton par au moins une structure France Services d'ici à fin 2022.

Le comité Interministériel du 15 novembre 2019 a labellisé 400 structures en France dont la Maison des services au public du Pays de Meslay Grez qui devient ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, « France SERVICES ». Nos agents ont suivi des formations fin 2019 pour respecter les critères nécessaires à cette labellisation.

En 2019 nous avons engagé des travaux d'aménagements au pôle intercommunal et à l'antenne solidarité de Grez en Bouère.

#### Actions 2020 en matière d'affaires sociales :

- Travaux pôle santé annexe à Villiers Charlemagne
- Travaux Agrandissement du pôle santé de Meslay du Maine
- Fin des travaux d'Aménagements et réfection de bureaux au centre administratif de Grez en Bouère.
- Travaux équipement MARPA
- Recrutement d'un chargé de mission pour travailler à la mise en place d'un Contrat Local de Santé
- Espace France Services : poursuite des accompagnements et des partenariats
- Définition d'un projet de territoire pour définir la politique du Pays de Meslay Grez en faveur des personnes âgées. Formalisation d'un partenariat avec les acteurs locaux en lien avec les personnes âgées dépendantes.

## LA POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE



Le Projet Educatif Intercommunal validé en 2017 s'appuie sur 3 axes stratégiques déclinés en objectifs par les différents groupes de travail.

### Nombre d'individus par âge en 2011 et 2016

Entre 2011 et 2016, le nombre de 3-5 ans a connu une évolution de -9% pour la CC du Pays de Meslay-Grez.

	2011	2016	Évolution
3 à 5 ans	871	791	-9%
6 à 10 ans	1088	1086	-0%
11 à 14 ans	808	878	9%
15 à 17 ans	505	621	23%

La baisse de la démographie constatée au niveau national est aussi une réalité de nos territoires ruraux. Il est nécessaire de s'emparer de cette question et surtout de trouver, ENSEMBLE, des solutions pour que notre territoire puisse s'organiser et proposer une offre de qualité à ses habitants et à ceux qui voudraient venir s'installer chez nous.

Source : INSEE RGP 2011-2016

## Une croissance démographique ralentie par la baisse des naissances et la hausse des décès

Si elle reste supérieure au niveau national, la croissance de la population dans les Pays de la Loire ralentit au cours des dernières années comme en France métropolitaine. Ce ralentissement est dû à la baisse des naissances conjuguée à la hausse des décès. Le fléchissement de la fécondité explique en grande partie la baisse des naissances, accompagné d'une diminution du nombre de femmes de 25 à 34 ans. Quant à la hausse des décès, elle est à relier à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité.

Sonia Besnard, Mathilde Rocheteau, Insee

## LA BAISSÉ DU RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS SE POURSUIT

Il semble important de tendre vers la généralisation d'une offre d'accueil qui permette à chaque famille du territoire de trouver une solution pour l'accueil de son enfant et ce de façon équitable.

Depuis 2018, nous travaillons à la modernisation des services par l'informatisation à l'échelle intercommunale et la mise en place d'un portail famille qui permettra aux habitants du territoire de bénéficier d'un guichet unique sur lequel ils pourront retrouver tous les accueils et activités existants et accessibles pour leurs besoins. Ce développement s'est fait avec les collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche. Les communes non engagées à ce jour, pourront se rattacher à ce portail lorsqu'elles le jugeront utile.

### Actions 2020:

- Poursuite de la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le cadre du PEI.
- Remise en œuvre de l'accompagnement des jeunes avec des Elus référents dans les communes
- Portail famille -fin de la mise en place de l'Informatisation des services pour un service aux familles
- Partenariat CAF/renouvellement du contrat CEJ



## LA POLITIQUE SPORTIVE

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Investissements :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une salle de sport à Bazougers (avec la participation financière de la commune) ;</li> <li>• Réhabilitation/Rénovation de la salle de tennis/squash intercommunale à Meslay du Maine pour augmenter l'offre</li> <li>• Maîtrise d'ouvrage communale pour des travaux d'investissements des équipements communaux : avec la participation financière de la CCPMG dans le cadre des fonds de concours</li> </ul> </li> <li>➤ Fonctionnement : Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire (contenu à préciser ; ne pas se substituer à). Ce que fait Meslay du Maine peut-être une piste de réflexion</li> </ul>

## FONCTIONNEMENT



Après une phase test favorable début 2019, le service intercommunal des sports est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ce service est le lien entre les associations et la collectivité. Il accompagne les bénévoles dans la mise en place de séances sportives pour les jeunes. Il comprend également l'école de sports intercommunale qui accueille des enfants entre 4 et 6 ans avant leur entrée dans les associations. Il pourra être envisagé l'ouverture d'un nouveau créneau sur le secteur de Bouère/Grez si le nombre d'enfants est suffisant. Il faudra regarder si la relation Ecole de sports-ALSH est une solution à la disponibilité des enfants et des parents le mercredi matin.

## INVESTISSEMENTS :

### SALLES DE SPORTS

En 2019 nous avons achevé la réhabilitation de la salle de tennis-squash intercommunale située à Meslay du Maine. L'amélioration de cette salle permet d'offrir à d'autres associations sportives du territoire de nouveaux créneaux d'utilisation.

Après avoir modifié le PLU de Bazougers et travaillé au dossier loi de l'eau, le projet de la salle de sports intercommunale à Bazougers est au stade de la consultation des entreprises et de l'instruction du PC.

	Remise des Offres	Notification marchés	Travaux
SALLE DE SPORT BAZOUGERS	20-févr	mars	mai 2020 à avril 2021

Je vous rappelle que nous avons un partenariat financier avec la commune de Bazougers, identique à celui que nous appliquons depuis plusieurs années pour les équipements d'intérêt communautaire et qui consiste à partager les charges nettes, à la fois pour l'investissement et le fonctionnement, sur la base de 55 % CCPMG et 45 % commune.



Les animations font le plein, la fréquentation baignade, en dessous des prévisions, tend à s'améliorer et doit encore progresser.

Cet équipement répond également au besoin des scolaires puisqu'aujourd'hui, toutes les classes à partir du CP peuvent y trouver un véritable enseignement de la natation. La question de l'accueil des maternelles en complément ou à la place de, devra être étudiée sur l'année 2020.

### LA PISCINE DECOUVERTE DE SAINT CHARLES LA FORET

La communauté de communes a **signé** en 2017, une convention permettant à chaque habitant du territoire de pouvoir fréquenter la piscine communale découverte de Saint Charles la Forêt en apportant un soutien financier à la commune en compensation des charges induites.

**La participation financière de la CCPMG est basée sur un montant calculé sur la base de 45 % du déficit de fonctionnement de l'ouverture de la piscine en Juillet et Août, avec un plafond annuel de 5 000 €, ceci valant sur la durée du mandat**

### TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

L'intérêt pour un territoire de se doter de ce type d'équipement est certain. Le dossier a été ouvert avec la mise en place d'un groupe de travail. Ce groupe de travail devra être reconstitué après la mise en place des nouvelles équipes pour poursuivre l'étude. La question du portage du dossier devra être évoquée : Communal ou intercommunal, dans une forme qui reste à déterminer.

### LABELLISATION « TERRE DE JEUX »

La CCPMG fait partie des 40 collectivités des Pays de la Loire labélisées « Terre de jeux ». Dans la continuité de ce dossier, nous avons candidaté pour éventuellement recevoir une délégation olympique sur notre territoire en vue des JO 2024.

Ce Label va être un appui aux missions du service sport

#### Actions 2020 :

- Travaux de la salle de sport de Bazougers
- Suivi de la gestion de l'AzuréO – Etude accueil des classes maternelles
- Missions service des sports intercommunal.
- Poursuite de l'étude pour un terrain de football synthétique avec les nouvelles équipes.



## **LA POLITIQUE CULTURELLE**

Le diagnostic culturel a été réalisé en 2017

À l'issue de ce diagnostic, quatre grands enjeux ont été mis en avant :

Enjeu n° 1 : Réduction des inégalités d'accès à la culture

Enjeu n° 2 : Transversalité et gouvernance entre les acteurs et les territoires

Enjeu n° 3 : Une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Enjeu n° 4 : L'accompagnement de la création et de la présence artistique sur le territoire

Fin 2018, le conseil communautaire a validé la prise de compétence « Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire (saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental) ». Cette validation a entraîné une modification des statuts validés début 2019.

2019 a vu l'écriture du projet culturel de territoire avec la signature d'une convention avec le Conseil Départemental et la mise en place de la 1<sup>ère</sup> saison culturelle.

Les 2 autres axes forts de la culture que sont l'école de musique et de théâtre et la lecture publique vont poursuivre leurs activités sur 2020. La médiathèque intercommunale de Meslay du Maine fêtant ses 10 ans en début d'année.

#### Actions 2020 :

- Bilan de la 1<sup>ère</sup> saison culturelle à la fois qualitatif et en analyse des moyens.
- Elaboration de la saison culturelle 2020/2021.
- Ecole de musique et de théâtre : suivi du parcours des élèves et animations culturelles
- Lecture publique : Fête des 10 ans de la médiathèque de Meslay du Maine. Poursuite de l'animation du réseau des bénévoles.

## LA POLITIQUE TOURISTIQUE

L'année 2019 a vu fleurir des panneaux de signalisation des chemins de randonnées avec la mise en place de la signalétique en partenariat avec les communes et l'association des randonneurs. Une campagne de communication sera faite au cours de l'année 2020 pour faire connaître nos investissements et attirer des randonneurs afin qu'ils viennent séjourner sur notre territoire.

Pour ce qui concerne la commercialisation des hébergements, le site internet du Village Vacances Nature et Jardin de Bouère a été entièrement revu. Il est aujourd'hui nécessaire de travailler sur le site de la Chesnaie pour avoir une cohérence et renforcer le référencement.

Fin 2019, nous avons engagé une réfection des chalets du village vacances nature et jardin en privilégiant la réfection des cuisines, des salles de douches, la suppression des cheminées et le relooking des différents espaces. La consultation des entreprises est en cours et l'opération globale est estimée à 300 000 €.

Un travail sur la signalétique des sites est également en cours. L'idée étant d'améliorer leur visibilité à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des sites.

Sur la base de loisirs de la Chesnaie, après un constat fait en 2019 d'une baisse de fréquentation du site due notamment aux équipements, il a été acté la nécessité d'investir dans de nouveaux jeux notamment en direction des enfants afin d'adapter le site aux besoins et demandes des familles. Un budget de 30 000€ sera nécessaire.

En 2019, un travail a démarré en partenariat avec la société Baludik permettant la mise en place de circuits interactifs pour la découverte du petit patrimoine rural du territoire.



### Actions 2020 :

- Fin de la mise en place du maillage des chemins de randonnées et campagne de communication
- Valorisation du patrimoine : mise en place de circuits interactifs
- Poursuite de l'amélioration de notre visibilité sur le net pour la commercialisation de nos hébergements : travail sur le site internet de la base de la Chesnaie
- Réhabilitation des chalets du VVNJ
- Achat d'équipements pour la base de loisirs de la Chesnaie
- Accompagnement de l'association Multigolf de Meslay pour préparer notamment l'organisation de l'Europa Cup en août 2020 ; amélioration du parcours, pergolas..
- Entretien courant de nos hébergements et sites

## EN MATIERE DE MUTUALISATION

De 2016 à 2019 nous avons :

### AXE 1

- Mis en place des commandes groupées (fournitures administratives, assurances, reliures des registres, téléphonie portable, prévoyance pour les agents...).
- Outils de partage ; tentes événements- tables et bancs- sono- scène mobile- SIG – radar pédagogique- portail Vigifoncier en partenariat avec la Safer
- Mis en place un « profil acheteur » à disposition des communes et financé par la CCPMG
- Travaillé sur la communication et le partage de l'information avec les communes ( Film – journaux ...)
- Travaillé à l'achat d'outils de « désherbage »

### AXE 2

- Mise en place l'Agence technique intercommunale depuis 2012. Depuis sa mise en place, c'est plus de 1 500 heures dévolues au service des communes dont 328h gratuites et 17 communes concernées.
- Mis en place « la cellule Marchés Publics » au service des communes
- Le réseau professionnel des secrétaires de mairie a poursuivi ses travaux au travers de réunions de travail et de l'association des secrétaires de mairie.
- Recensé les besoins de formations
- Réuni l'ensemble des agents techniques communaux
- Mise en place le service ADS – Instruction du droit des sols



Rappel des missions de la cellule « marchés publics » qui sont les suivantes :

- ♣ Assister et conseiller les élus et les services opérationnels,
- ♣ Gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats (accords-cadres - délégations de service public- contrats de partenariat...)
- ♣ Assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats,
- ♣ Participer à la gestion des contentieux
- ♣ Assurer une veille juridique et prospective



## EN MATIERE DE MUTUALISATION

### AXE 3

- Accompagné la création de la commune nouvelle « Val du Maine »
- Poursuivi le développement de nos partenariats (réseaux ....)
- Accompagnement à l'optimisation des bases de taxe d'habitation des communes

#### Actions 2020:

- Groupements de commandes (fournitures administratives- défibrillateurs- travaux voirie - .....)
- Poursuite de l'accompagnement à l'optimisation des bases fiscales de TH des communes



## LA POLITIQUE EN MATIERE D'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel de nos engagements :

- la communauté de communes est engagée dans une démarche Leader dans le cadre du Sud-Mayenne pour la période **2014-2020 sur la thématique de la Transition énergétique et les Solidarités territoriales**
  - Depuis 2013, la CCPMG est engagée avec Engie pour être un territoire pilote en matière d'énergie avec des réflexions qui se portent sur : **l'éolien, la méthanisation\*, l'efficacité énergétique des bâtiments, les chaufferies bois.**
- \*Sur le projet de méthanisation, soutien d'un projet par la CCPMG à Meslay du Maine avec le financement d'un accompagnement par le CER France, en partenariat avec Futures Energies*
- Une opération Habitat est en cours depuis 2012 sur la CCPMG, permettant d'accompagner les particuliers dans l'efficacité énergétique de leur habitat

## LA METHANISATION



L'injection doit débiter courant février 2020. L'unité de Méthanisation va acheter la parcelle restante (pour 11 800€)



Débat d'Or

## L'EOLIEN

Notre territoire est concerné par 2 projets ;



- Le parc éolien Château Gontier-Meslay Grez, porté par Engie Green, qui se situe en partie sur la commune de Bouère ; ce projet a fait l'objet de recours.
- Le parc éolien du Buret, porté par Energie team ; les 4 éoliennes ont été mises en service en mai 2017- Une part de la taxe foncière est reversée à la commune.

## LE PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie photovoltaïque fait partie des filières dont le développement doit permettre de répondre à l'objectif national de porter à 32% la part des énergie renouvelables dans la consommation énergétique en 2030.

Nous avons, à ce jour, quelques bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques :

- Le pôle intercommunal (production annuelle 12 300KWh)
- Le bâtiment ex SIAEP de CHEMERE le Roi (production annuelle env. 6 000 kWh)
- Le bâtiment loué à la société Sotiwel (production annuelle 31 200 kWh)
- Bâtiment Step Meslay du Maine

Pour compléter notre participation au développement de cette énergie, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la future salle des sports de Bazougers. Cette action étant prise intégralement par la CCPMG (dépenses et recettes).

## Les Actions développées par le Gal Sud Mayenne



### PCET-PCAET

En 2013, les 3 communautés de communes renforcent leur politique par l'adoption d'un PCET Sud Mayenne volontaire. En 2017, le GAL Sud-Mayenne via les 3 Communauté de communes, a souhaité poursuivre cette dynamique en élaborant un PCAET. Ce document cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Il doit être révisé tous les 6 ans

### PAT

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont construits de manière concertée grâce à l'ensemble des acteurs d'un territoire. Un Projet Alimentaire Territorial est un véritable levier pour favoriser le "Manger Local" sur un territoire. Il s'agit de mettre en adéquation la production agricole locale et les attentes des consommateurs. Le développement des circuits courts doit permettre de rendre accessible et disponible les produits locaux. Le Projet Alimentaire Territorial contribue au maintien de l'emploi et de l'économie locale (producteurs, transformateurs, artisans...). Le ministère de l'agriculture a défini un objectif de 100 Projets Alimentaires territoriaux (PAT) reconnus en 2017.



Le GAL Sud Mayenne a été lauréat de l'appel à projets « Projets alimentaires territoriaux (PAT) ». C'est le cabinet Auxilla qui a été retenu pour accompagner cette démarche qui a débuté en octobre 2017. Le plan d'actions a été validé en 2019



**Les moyens : Un animateur PAT recruté en 2020**

AUTRES PRIORITES DU PCAET- Mobilité alternative et durable : se déplacer autrement

**Les moyens : Un animateur dédié 2020-2022**

VAE (Vélos à Assistance Electrique)

Dans le cadre de la politique énergie-climat territoriale, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : la location longue durée de vélos électriques. Destiné aux actifs il a été mis en place sur notre territoire en 2018 avec 15 vélos.

Devant le succès de ce service, 5 vélos ont été achetés en 2019 par la CCPMG directement.

Un nouveau déploiement est envisagé en 2020 dans le cadre d'un marché public (accord cadre) à bons de commande sur un minimum de 2 ans ( lots par secteurs géographiques). Dans le cadre de cette acquisition, une aide financière de 40% pourrait être obtenue. Il est donc proposé d'acquérir de nouveau 5 vélos sur l'année 2020 et prévoir 5 autres sur l'année 2021.



- Actions 2020 :
- Poursuite et fin de l'accompagnement du projet de méthanisation
  - Poursuite des actions dans le cadre du Gal Sud Mayenne
  - Commande de 5 vélos électriques en 2020 et 5 en 2021.
  - Déploiement des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sports intercommunale de Bazougers.
  - Suivi des dossiers Eolien

**POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS**

L'assemblée communautaire attendait une harmonisation des pratiques de collecte, harmonisation qui s'est concrétisée sur 2019 par le passage en non porte à porte des dernières communes.

Les chiffres des collectes 2019

	ANNEE 2018	ANNEE 2019	RESULTAT	
OM	2174,580	2096,240	-78,340	-3,6%
TRI SELECTIF	650,880	665,460	14,580	2,2%
ENCOMBRANTS	813,980	854,620	40,660	5,0%
BOIS	370,740	392,500	21,760	5,9%
CARTONS *	153,500	159,860	6,360	4,1%
FERRAILLES *	285,280	295,200	9,940	3,3%

OM 2018 /2017: -54 T -2.4%

L'année 2020 aura comme objectif de rénover les espaces propretés pour les mettre à niveau et tendre vers une homogénéisation des conteneurs semi enterrés pour le tri également.

	Remise des Offres	Notification marchés	livraison et Travaux
Trvx Espaces propreté	20-févr	mars	juin à septembre 2020



Un autre défi nous attend à très court terme, c'est la maîtrise des apports en déchetterie. Ces volumes ne cessent d'augmenter et, au vu des augmentations programmées des coûts de la TGAP notamment, ce poste a un impact financier important sur notre budget. Il sera nécessaire d'étudier la mise en place d'une réglementation pour les accès en déchetteries.

Il nous faut également poursuivre nos communications de façon à ce que le geste de tri devienne un geste naturel et « le bon geste » .

- Actions 2020 :
- Poursuite du programme de prévention, de communication.
  - Rénovation des espaces propreté
  - Réglementation des accès des apports en déchetteries

## LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence eau et assainissement est gérée au niveau de l'intercommunalité. Je vous rappelle que pour ce qui est de la compétence assainissement, les excédents 2017 ont été conservés par les communes gestionnaires avant le transfert, ce qui a évidemment pour conséquence une hausse plus importante des tarifs.

Fin décembre 2018, Le conseil communautaire a validé l'harmonisation des tarifs sur :

- 5 ans pour l'eau
- 8 ans pour l'assainissement

Après une année 2018 consacrée à la mise en place avec notamment la reprise de toutes les bases de données, l'année 2019 a été encore une année de mise en place avec la mise à jour des bases de données communes avec la base de données des déchets.

Les travaux d'agrandissement des bureaux de l'atelier technique ont été commencés en 2019 et devraient s'achever d'ici quelques semaines.



### Actions 2020 :

- Conforter la mise en place du service
- Poursuite et lancement des projets d'investissements
- Modernisation du service : radio relève (AEP)
- Adaptation des bureaux du service technique eau-assainissement

## LES TRAVAUX VOIRIE et AMENAGEMENTS

### VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il y a lieu de noter l'effort important depuis 15 ans qui a été fait pour remettre les voies intercommunales transférées à niveau. Il a été acté le fait d'adopter un rythme adéquat pour maintenir un bon état de ces voiries. **Je vous propose de retenir la même enveloppe annuelle que 2019 soit 70 000 €.**

### PROGRAMME DEPARTEMENTAL

Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec le Conseil Départemental pour participer à la définition du programme d'investissement de la voirie départementale sur les 5 prochaines années, en lien notamment avec nos enjeux d'aménagement de notre territoire, notamment ceux qui ont été retenus dans le cadre de l'élaboration du SCOT

## 2 gros projets ont été inscrits

### - Contournement de Chéméré le Roi

Les démarches foncières ont été reprises par la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez et la commune de Chéméré le Roi. Les promesses de vente et d'échanges des différents propriétaires impactés ont été obtenues et transmises au conseil Départemental.

**La Maitrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération sont assurées par le Département**

**La participation financière de la CCPMG est de 30% compte tenu de l'antériorité du projet**

Les travaux doivent démarrer en 2020. La convention fonds de concours a été signée avec le Conseil Départemental. Une enveloppe budgétaire doit être inscrite au budget 2020.

- Contournement de Meslay du Maine, un courrier cosigné avec le Maire de Meslay du Maine, a été transmis au Président Conseil Départemental pour demander l'engagement des études préliminaires.

**Ce dossier devra être repris avec les nouvelles équipes.**



## LES TRAVAUX VOIRIE et AMENAGEMENTS

### AMENAGEMENTS BERGAULT

Nous avons, à plusieurs reprises, fait part au Conseil Départemental, de l'intérêt que présente l'aire du Bois de Bergault, intérêt pour notre territoire et pour le Département puisque situé sur un axe stratégique et très fréquenté. Le Département n'ayant pas de projet sur ces espaces et ne souhaitant pas engager des aménagements, propose de modifier les limites de gestion des dépendances du carrefour pour les confier à la communauté de communes moyennant le versement d'une soule de 56 000€.

Des études en interne ont été menées pour proposer un aménagement avec des sanitaires (auto lavables), espace co-voiturage, espace repos, pique-nique, panneaux d'information ... Le cout est évalué à 170 000€ TTC soit un net pour la CCPMG de 86 000€. Ce dossier est à l'étude auprès du conseil départemental avec une demande d'augmentation de la participation financière et de poursuite de la participation au paiement du traitement des déchets.



#### Actions 2020 :

- Enveloppe de travaux voirie annuelle de 70 000 €.
- Enveloppe travaux contournement Chéméré le Roi 285 000€ TTC (nette environ 40 000€)
- Enveloppe travaux aménagements Bois Bergault 170 000€ (nette 86 000€)

## EN MATIERE DE PETITS EQUIPEMENTS/INVESTISSEMENTS

Nous avons, tous les ans, un crédit pour l'achat de petits équipements (informatique - véhicules – matériels techniques...). Je vous propose d'y consacrer une enveloppe de 100 000€ pour 2020 (nous avons notamment à changer un serveur informatique qui a plus de 6ans).

## Les Actions en MATIERE D'URBANISME



### Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'est engagée en octobre 2012 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial. Il a été approuvé le 22 mars 2016. Il est maintenant exécutoire depuis juin 2016.

### LE PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)— SLD

Le PLUI a été arrêté au conseil communautaire du 10 décembre 2019.

Le dossier a été transmis pour avis aux PPA et communes.

L'enquête publique devrait se tenir au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.



#### AGENDA : PLUI :

- Consultation PPA +  
CDPENAF + enquête  
publique ( 1<sup>er</sup> SEMESTRE  
2020)

-Arrêt définitif du PLUI

#### Schéma Local de Déplacement

A l'issue du diagnostic et du PADD, des enjeux de mobilité ont été établis et traduits en programme d'actions qui a été validé en 2019.

Des priorités ont été validées en 2019 ;

- La liaison Meslay/Arquenay
- La liaison chemin de halage-Villiers Charlemagne

Ces dossiers font l'objet d'études.

#### Actions 2020 :

- PLUI- attente avis des PPA et communes – Enquête Publique et arrêt définitif
- Accompagnement des modifications des PLU communaux si nécessaire.
- Etudes liaisons identifiées prioritaires

## LES CONTRATS

Un certain nombre de contrats sont signés et nous accompagnent



#### Actions 2020 :

- Signer la convention financière 2020 avec l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité (opérations validées au conseil de décembre 2019).
- Instruire les dossiers de demande de crédits dans le cadre de l'enveloppe affectée aux 5 communes pour l'habitat sur le contrat de territoire Département.
- Signer un avenant avec le Conseil départemental pour la mise à jour des opérations.
- Suivre les actions dans le cadre du contrat Région

## LES FONDS DE CONCOURS

Parallèlement à la signature du Contrat Territoire-Région 2017-2020, un nouveau fonds de concours a été mis en place afin de poursuivre notre politique d'accompagnement financier aux projets communaux, selon un règlement qui a été adopté en 2017. Cette action est un soutien financier original qui permet un effet levier intéressant pour les investissements réalisés par les communes et en lien avec la stratégie de développement du territoire.

Sur cette nouvelle génération, nous avons instruit 20 dossiers pour un montant attribué de 391 689 €. L'enveloppe consacrée à cette 3<sup>ème</sup> génération de fonds de concours a été augmentée en 2018 de 220 000€ pour arriver à un total de 562 000€. Nous avons versé 204 500€ sur 2019

**Au travers des fonds de concours, soutien de la CCPMG aux communes pour des actions qui contribuent à l'attractivité des centres-bourg et du territoire du Pays de Meslay Grez**

### Fonds de concours HABITAT :

En 2019, nous avons validé le règlement fonds de concours concernant l'enveloppe Habitat de 50 000€. Il s'agit de venir en soutien à une opération communale de remise sur le marché de logements vacants depuis plus d'un an

**Crédits attribués depuis la mise en place des fonds de concours :**

**1<sup>ère</sup> génération : 587 726 €**

**2<sup>ème</sup> génération : 384 836 €**

**3<sup>ème</sup> génération : 391 689 €**



### Actions 2020 :

- Instruction des dossiers dans le cadre des Fonds de concours 3<sup>ème</sup> génération. Env 2020 : 250 000€
- Instruction des dossiers dans le cadre du fonds de concours habitat

## DES DOSSIERS A SUIVRE



### COMPETENCE GEMAPI

Nous avons délégué la compétence GEMAPI à 2 syndicats:

- Le **JAVO** sur l'unité hydrographique des bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne

- Le **SBeMS** sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la CC de Sablé sur Sarthe. Toutes les communes de la

### Actions 2020 ;

- Suivi des syndicats de bassins.
- Enveloppe budgétaire (108 000€)

### DOSSIER PCRS



En 2019, à partir de l'étude de faisabilité du projet de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), il a été collectivement admis que le territoire d'énergie Mayenne serait l'autorité compétente avec le soutien du Conseil Départemental. Cette décision permet de répondre à plusieurs objectifs dont celui d'avoir un fonds de plan précis (Orthophoto sur tout le territoire + numérisation 3D en agglomération l'échelle départementale avec une mise à jour régulière).

Le TEM est en cours de recrutement d'un chargé de projet PCRS, le financement du poste étant pris en charge pour moitié par le TEM et l'autre moitié par le Conseil Départemental, pendant une période de 18 mois.

Le conseil communautaire de décembre a validé le principe d'adhésion par convention à ce projet au travers de la présence de la CCPMG au sein d'un comité de pilotage qui sera notamment chargé de définir les répartitions des charges.

## LE DISPOSITIF ORT

Créé par l'article 157 de la Loi Elan du 16 octobre 2018, l'ORT est un outil au service des territoires. Les Elus peuvent s'en saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leur centre-ville



Pour donner suite à la présentation du dispositif ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) faite par les services de la DDT en novembre, il semble que plusieurs communes dont la ville centre, seraient intéressées pour engager une étude en vue de la signature d'une convention avec l'Etat. Il serait intéressant de rédiger un cahier des charges pour lancer le recrutement d'un bureau d'étude qui serait chargé de formaliser le projet de revitalisation du territoire avec les communes qui souhaitent participer au dispositif.

L'étude peut être subventionnée à hauteur de 50% voire 75% au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## LA LOI LOM

Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Dans son exposé des motifs, elle posait le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.

Plus de 900 communautés de communes sur les 1000 existantes, non AOM avant l'adoption du projet de loi, devront délibérer d'ici le 31 décembre 2020 pour se saisir ou non de la compétence. À défaut, celle-ci sera dévolue à la Région.



### Actions 2020 :

- Etude dispositif ORT
- Etude et délibérations sur la prise ou non de la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

## DES ADAPTATIONS NECESSAIRES

### LE POLE INTERCOMMUNAL et l'atelier technique doivent S'ADAPTER

Un agrandissement des espaces administratifs de l'atelier technique intercommunal est en cours. Les travaux ont démarré fin 2019 et doivent s'achever en ce début d'année. Deux bureaux supplémentaires vont ainsi permettre un meilleur accueil des collaborateurs techniques.

Le pôle intercommunal a été construit en 2008/2009, soit depuis 11 ans. Compte tenu de l'évolution des compétences du Pays de Meslay Grez et malgré que ses espaces avaient été réfléchis pour absorber des évolutions, aujourd'hui, il est nécessaire de réfléchir à aménager quelques bureaux supplémentaires. Nous avons besoin de trouver de nouveaux espaces pour accueillir de nouvelles permanences notamment dans le cadre de l'Espace France Service. Les espaces « tisanerie » et services techniques administratifs ne sont plus adaptés et en corrélation avec le nombre de collaborateurs accueillis.

Il y a lieu de mandater un architecte pour nous aider dans la réflexion.

## Ressources humaines

Le service communication est actuellement partagé entre 2 collaborateurs pour la valeur d'un équivalent temps plein (1 à 80% et l'autre à 20%). Aujourd'hui, le collaborateur à 80% sollicite une demande de mise en disponibilité. Afin de faciliter le recrutement et optimiser le service, je vous propose de confier la mission en totalité à un futur collaborateur.

Ce collaborateur avait 20% de son temps au service jeunesse. Afin de faciliter également le recrutement et compte tenu de la réaffectation du temps jeunesse au sport en 2019, je vous propose de recruter un agent à 50% sur le temps jeunesse afin de poursuivre nos actions vers les jeunes, voire de renforcer les accompagnements.



## DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### DES EQUIPEMENTS MIEUX ADAPTES POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

RAPPEL DOB

2019

#### VERS LA RECHERCHE d'UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES afin d'avoir UN LIEU DE DIFFUSION DONT LA QUALITE APPROCHE CELLE « D'UN AUDITORIUM »

Même si certains spectacles culturels pourront toujours être programmés en extérieur, il est important d'avoir des structures d'accueil (salles) de qualité pour la diffusion de nos représentations.

En s'appuyant sur le diagnostic des salles fait en 2017 et à disposition des communes, il me semble important de réfléchir aux partenariats que nous pourrions avoir avec les communes pour arriver à disposer de salles qualitatives et équipées pour nos besoins de diffusions.

La finalité d'une salle recevant du public et destinée à l'écoute, de tout message sonore, quel qu'il soit, est de satisfaire une bonne qualité d'écoute de manière homogène, en tous points de la salle. Cette qualité sonore associée à un confort « feutré » que l'on peut retrouver dans un « petit auditorium » apporterait à notre territoire un outil permettant d'améliorer nos accueils de spectacles et de donner à nos pratiquants un outil de représentation de qualité.



#### Actions 2020 :

- Etude du partenariat pour tendre vers une salle de diffusion de qualité.

### Conclusion



De nombreux contrats ou partenariats vont arriver à échéance en 2020-2021. Cette année 2020 devra permettre de retravailler l'ensemble des dispositifs pour les reconduire ou proposer d'autres contrats ou partenariats.

La Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique rééquilibre le rôle des communes et des maires au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

« Une intercommunalité n'est rien sans ses communes membres et chaque commune peut se prévaloir de son intercommunalité ». L'intelligence politique des élus communaux et intercommunaux doit être dès le démarrage du mandat au cœur de toutes les décisions pour développer « l'entente de projets » et concrétiser ces derniers au profit des administrés. » *Extrait site AMF.*

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez



#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir exposé le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, le Président ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil.

- Jean Pierre Olivier salue la volonté de mener une étude au niveau du territoire du Pays de Meslay Grez pour définir un projet de territoire à l'échelle communautaire et prendre en compte les besoins locaux en matière de politique d'accompagnement des personnes âgées.

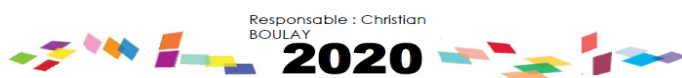
- Après en avoir débattu, à l'unanimité,  
Le Conseil Communautaire valide les orientations proposées dans le cadre du DOB 2020.

## Dossier N°3 - Rapport budgétaire 2020 ; Commission Affaires Sociales

Rapporteur, Christian Boulay, Vice-président en charge de la commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2020 de la commission Affaires Sociales, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

# SYNTHÈSE des rapports budgétaires

## VII - AFFAIRES SOCIALES



2 Actions :

- SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

*Elaborer et coordonner toute politique tendant à répondre aux besoins des populations*

- SERVICES A LA POPULATION

*Mise en œuvre d'actions d'informations, de conseils, de soutiens, améliorant la qualité de vie de ses habitants et favorisant le développement durable de son territoire*

**En gestion directe :**

- Création et soutien de l'espace France Services

- Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.

- Gestion des équipements d'intérêt communautaire : « L'espace La Forge » intercommunal à Grez en Bouère et la MARPA de Val du Maine.

- Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude des dossiers

**Gestion confiée au CIAS Meslay-Grez :**

- La gestion de l'aide alimentaire en liaison avec la Banque Alimentaire de la Mayenne

- L'instruction du micro crédit social

- La coordination des acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, conseil départemental, ...) et l'analyse des besoins sociaux

- La gestion du service SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile)

- La gestion de la résidence autonomie « MARPA »

## Rapport VII-01 les pôles santé Grez en Bouère, Meslay du Maine et Villiers Charlemagne

### Objectifs pour 2020

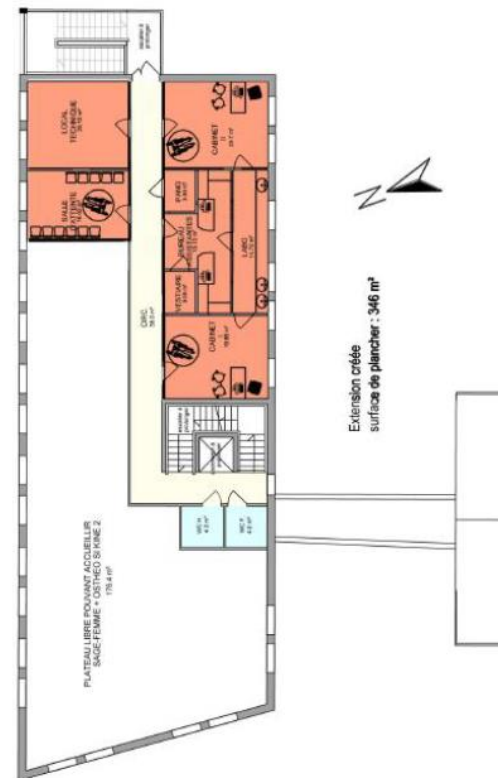
Contribuer au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.

### Enjeux et nouveautés 2020

La communauté de communes va continuer à accompagner les professionnels de santé en répondant à leurs besoins immobiliers et ainsi faciliter l'installation de nouveaux professionnels :

- Extension du pôle santé de Meslay-du-Maine

Pôle santé Meslay du Maine			
	Base TTC esquisse juillet 2018	Stade APS en € TTC CC 21 /05/2019	Stade Janvier 2020
<b>DEPENSES</b>			
TRAVAUX	681 900,00 €	855 960,00 €	785 040,00 €
ETUDES ET DIVERS	136 380,00 €	171 192,00 €	154 960,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>818 280,00 €</b>	<b>1 027 152,00 €</b>	<b>940 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
DETR 2018	202 802,00 €	279 119,90 €	279 119,00 €
DSIL 2018	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Contrat Territoire			
FCTVA	134 231,00 €	168 494,01 €	154 197,00 €
CCPMG	391 247,00 €	489 538,09 €	416 684,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>818 280,00 €</b>	<b>1 027 152,00 €</b>	<b>940 000,00 €</b>



- Construction du pôle santé annexe à Villiers-Charlemagne

Plan de financement Pôle santé Villiers charlemagne			
	Base TTC Octobre 2018	Stade APD en € TTC CC 21 /05/2019	Stade Janvier 2020
<b>DEPENSES</b>			
ACQUISITION	147 500,00 €	147 500,00 €	150 361,00 €
TRAVAUX	337 200,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €
ETUDES ET DIVERS	67 440,00 €	32 400,00 €	65 880,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 140,00 €</b>	<b>341 900,00 €</b>	<b>378 241,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
DETR 2018	109 059,00 €	32 741,10 €	32 741,00 €
DSIL 2017	68 250,00 €	91 000,00 €	91 000,00 €
Contrat Territoire	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
FCTVA	65 347,00 €	31 889,38 €	37 381,00 €
CCPMG	259 484,00 €	136 269,52 €	167 119,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 140,00 €</b>	<b>341 900,00 €</b>	<b>378 241,00 €</b>

- Réorganisation du pôle santé à Grez en Bouère

Mme TROTABAS explique qu'il est nécessaire d'avoir un médecin sur Bouère pour les besoins de l'EHPAD. De plus, le médecin de St Denis d'Anjou devrait partir en retraite dans les mêmes années. Elle propose d'impliquer le Docteur VIOT-REDKINE dans la réflexion. Jean-Pierre OLIVIER estime que les professionnels de santé souhaitent travailler en commun dans un Pôle santé. Dans les années à venir, la problématique va être la même à Val du Maine mais aussi du côté de Bazougers. Les membres de la commission souhaitent que la réflexion soit menée.

**En 2020, la Communauté de communes aura à se positionner pour agir pour le maintien d'une offre de soins de qualité sur le secteur de Bouère/Grez en Bouère**

Rapport VII -1	PÔLES SANTÉS	Bilan 2019	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement + capital emprunt - amortissement	- 833,37 €	152 100,00 €	152 450,00 €	350,00 €
	Investissement opération- amortissement	- 51 991,32 €	1 160 939,00 €	1 078 456,52 €	- 82 482,48 €
	Caution et amortissement		6 887,00 €	6 887,00 €	- €
		- 52 824,69 €	1 319 926,00 €	1 237 793,52 €	- 82 132,48 €

## Rapport VII-02 L'espace France Services

### Objectifs pour 2020

Délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Le 25 avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services. Cette nouvelle ambition s'appuie sur une réforme complète du réseau existant des maisons de service aux publics (MSAP).

Au terme d'un processus de labellisation, la MSAP de Meslay-du-Maine a été retenue au titre de la première vague de labellisation France Services. Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a signé une convention départementale pour officialiser ce statut.



### Budget consacré

Rapport VII -2	Espace France services	Bilan 2019	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	- 51 313,03 €	89 027,00 €	31 000,00 €	- 58 027,00 €
	Investissement	1 498,14 €	310,00 €	315,00 €	5,00 €
		- 49 814,89 €	89 337,00 €	31 315,00 €	- 58 022,00 €

## Rapport VII-3 CIAS Meslay-Grez

### Objectifs pour 2020

Soutenir le fonctionnement du CIAS Meslay-Grez

### Enjeux et nouveautés 2020

Le CIAS sollicite une subvention d'équilibre à hauteur des besoins pour l'action aide alimentaire, la MARPA. Le SSIAD est un budget annexe autonome du CIAS. La subvention sera ajustée en fin d'année en fonction du réalisé. Pour rappel, les 4 communes à l'origine de la MARPA, participent aux financements du déficit MARPA jusqu'en 2022. Pour 2019, elles ont versé 50 % du déficit soit 3 650,49 €. En 2021, elles participeront à hauteur de 37,5 % du déficit de l'année.

Rapport VII - 3	CIAS	Bilan 2019 CCPMG	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		13 128,55 €	16 245,00 €		- 16 245,00 €

## Rapport VII-4 Projet de territoire santé personnes âgées

### Objectifs pour 2020

Conduire une réflexion sur l'ensemble des thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay-Grez en faveur des personnes âgées.

### Enjeux et nouveautés 2020

il est proposé de se faire accompagner par un cabinet d'étude pour nous aider notamment à :

- Définir la stratégie globale
- Accompagner la démarche CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec l'ARS pour le service SSIAD

### Budget consacré

Rapport VII - 4	projet de territoire social	Bilan 2019 CCPMG	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €

**Rapport VII-05**  
**Le centre administratif de Grez en Bouère**

**Objectifs pour 2020**

Héberger l'antenne solidarité, jardin fleuri et l'ADMR de Grez en Bouère

**Enjeux et nouveautés 2020**

Pour conforter le siège de la zone d'action médico sociale de Grez-en-Bouère, des aménagements et des travaux d'entretien du bâtiment s'acheveront avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Un nouveau bail locatif est à mettre en place avec le conseil départemental pour mettre à jour les surfaces.

<b>Budget consacré</b>		Bilan 2019	Budget 2020		
Rapport VII -5	Centre administratif Grez en Bouère		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	29 382,41 €	24 120,00 €	52 230,00 €	28 110,00 €
	Investissement	- 91 370,27 €	35 305,00 €	15 577,00 €	- 19 728,00 €
		- 61 987,86 €	59 425,00 €	67 807,00 €	8 382,00 €

**Rapport VII-06**  
**Résidence autonomie « MARPA » gestion de l'équipement**

**Objectifs pour 2020**

Héberger la résidence autonomie portée par le CIAS Meslay-Grez

**Enjeux et nouveautés 2020**

Engager la rénovation de l'équipement :

- Rénovation des chambres, cuisine et salle de restauration
- Création d'un espace d'animation
- Reprise de la zone d'accueil et des espaces collectifs
- Rénovation de la plomberie, VMC et électricité
- Quelques travaux extérieurs

PLAN DE FINANCEMENT	janv-20
<b>Dépenses</b>	
Travaux chauffage	101 000,00 €
Travaux de rénovation	349 000,00 €
Etude	30 000,00 €
	480 000,00 €
<b>Recettes</b>	
Etat DSIL 2019	90 000,00 €
Etat DSIL 2020	60 000,00 €
CD 53	45 000,00 €
CARSAT appel à projets	100 000,00 €
Emprunt	185 000,00 €
	480 000,00 €

**Budget consacré**

En 2019, une convention de location a été signée pour prévoir un système de location de l'équipement et ainsi éviter le transfert. Ce loyer a été validé à 21 000 € annuellement.

<b>Budget consacré</b>		Bilan 2019	Budget 2020		
Rapport VII -6	Résidence autonomie MARPA		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	21 000,00 €		21 000,00 €	21 000,00 €
	Investissement	15 149,74 €	468 150,00 €	453 000,26 €	-15 149,74 €
		36 149,74 €	468 150,00 €	474 000,26 €	5 850,26 €

### Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

#### Rapport VII-07

##### L'aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Les membres de la commission proposent de valider la subvention annuelle de 32 638 € (subvention identique à 2019)

#### Rapport VII-08

##### La mission locale 53 (ML 53)

La mission locale souhaite que toutes les collectivités mayennaises participent à hauteur de 1 €. Il est proposé d'augmenter progressivement la participation de la CCPMG à hauteur de 0,70 € par habitant en 2020 (0,60 € auparavant)

La commission propose de revaloriser la subvention annuelle de 8 549 € à 9 974 € et de valider les écritures budgétaires.

#### Rapport VII-09

##### L'association Jardin Fleuri (EDI)

La commission propose de valider la subvention de fonctionnement à 4 500 €

(Subvention identique à 2019, en plus de la compensation du loyer de l'annexe du pôle santé)

#### Rapport VII-10

##### Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

La commission propose de fixer la subvention à 500 € pour 2020 (subvention identique à 2019)

### Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

		Bilan 2019	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 07	<b>ADMR</b>	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 08	<b>MISSION LOCALE 53</b>	- 9 125,00 €	9 974,00 €	384,00 €	- 9 590,00 €
Rapport VII - 09	<b>JARDIN FLEURI</b>	- 11 175,00 €	11 200,00 €		- 11 200,00 €
Rapport VII - 10	<b>CIDFF</b>	- 500,00 €	500,00 €		- 500,00 €
<b>TOTAL</b>		- 53 438,00 €	54 312,00 €	384,00 €	- 53 928,00 €

## Récapitulatif financier Fonctionnement et investissement

		Bilan 2019	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 01	<b>PÔLES SANTÉS</b>	- 52 824,69 €	1 319 926,00 €	1 237 793,52 €	- 82 132,48 €
Rapport VII - 02	<b>FRANCE SERVICES</b>	- 49 814,89 €	89 337,00 €	31 315,00 €	- 58 022,00 €
Rapport VII - 03	<b>CIAS Meslay-Grez</b>	- 13 128,55 €	16 245,00 €		- 16 245,00 €
Rapport VII - 04	<b>Projet de territoire</b>	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €
Rapport VII - 05	<b>CENTRE ADMINISTRATIF</b>	- 61 987,86 €	59 425,00 €	67 807,00 €	8 382,00 €
Rapport VII - 06	<b>MARPA</b>	36 149,74 €	468 150,00 €	474 000,26 €	5 850,26 €
Rapport VII - 07	<b>ADMR</b>	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 08	<b>MISSION LOCALE 53</b>	- 9 125,00 €	9 974,00 €	384,00 €	- 9 590,00 €
Rapport VII - 09	<b>JARDIN FLEURI</b>	- 11 175,00 €	11 200,00 €		- 11 200,00 €
Rapport VII - 10	<b>CIDFF</b>	- 500,00 €	500,00 €		- 500,00 €
<b>TOTAL</b>		- 195 044,25 €	2 017 395,00 €	1 811 299,78 €	- 206 095,22 €

## Récapitulatif financier Fonctionnement – amortissements + remboursement de capital d'emprunt

		Bilan 2019	Budget 2020		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII -01	<b>PÔLES SANTÉS</b>	- 833,37 €	152 100,00 €	152 450,00 €	350,00 €
Rapport VII - 02	<b>FRANCE SERVICES</b>	- 51 313,03 €	89 027,00 €	31 000,00 €	- 58 027,00 €
Rapport VII - 03	<b>CIAS Meslay-Grez</b>	- 13 128,55 €	16 245,00 €		- 16 245,00 €
Rapport VII - 04	<b>Projet de territoire</b>	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €
Rapport VII - 05	<b>CENTRE ADMINISTRATIF</b>	29 382,41 €	24 120,00 €	52 230,00 €	28 110,00 €
Rapport VII - 06	<b>MARPA</b>			21 000,00 €	21 000,00 €
Rapport VII - 07	<b>ADMR</b>	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 08	<b>MISSION LOCALE 53</b>	- 9 125,00 €	9 974,00 €	384,00 €	- 9 590,00 €
Rapport VII - 09	<b>JARDIN FLEURI</b>	- 11 175,00 €	11 200,00 €		- 11 200,00 €
Rapport VII - 10	<b>CIDFF</b>	- 500,00 €	500,00 €		- 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	- 89 330,54 €	345 804,00 €	257 064,00 €	- 88 740,00 €

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

#### RAPPORT VII – 01 Pôles de Santé Grez en Bouère, Villiers Charlemagne et Meslay du Maine

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VII – 02 Espace France services

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide la convention France services et ses annexes.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VII – 03 CIAS

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VII – 04 Projet de territoire santé personnes âgées

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Décide de lancer la consultation pour la recherche d'un cabinet d'étude.  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer le marché et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VII – 05 Centre administratif de Grez en Bouère

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide le projet de nouveau bail locatif avec le Conseil Départemental de la Mayenne.  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer le bail locatif à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT VII – 06 Résidence autonomie MARPA ; Gestion de l'équipement**

- Valide le plan de financement.
- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à lancer les consultations nécessaires
- Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT VII – 07 L'aide à domicile en milieu rural**

- Valide la convention de partenariat avec l'ADMR
- Valide le montant de la subvention pour 2020 à 32638€  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT VII – 08 La mission locale 53**

- Valide les écritures budgétaires proposées.
- Valide le montant de la subvention pour l'année 2020 à 9974€  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT VII – 09 L'association Jardin Fleuri**

- Valide les écritures budgétaires proposées.
- Valide le montant de la subvention pour l'année 2020 à 4500€  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT VII – 10 Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles CIDFF**

- Valide le montant de la subvention pour l'année 2020 à 500€  
Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**Dossier N°4 – Rapport budgétaire 2020;  
Commission économique**

Rapporteur, Jacky Chauveau, Vice-président en charge de la commission économique de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2020 de la commission économique, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

**SYNTHÈSE  
des rapports budgétaires**

**I - Economie**



## I - ACTION : MISSION ECONOMIQUE

### A - Ambition du programme

Contribuer au développement économique du territoire et à l'emploi en favorisant l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, en assurant un suivi des entreprises, et en encourageant la création et le développement des entreprises.

### B - Objectifs 2020

- Encourager la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà en place
- Accroître la présence de la CCPMG auprès de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire notamment par l'accompagnement du Club des Entrepreneurs
- Favoriser l'emploi sur le territoire
- Favoriser l'arrivée du Très Haut Débit sur le Pays de Meslay-Grez
- Envisager la mise en place de partenariats au service du développement économique du territoire

### C - Moyens mis en œuvre

#### Rapport I – 01

##### MISSION ECONOMIQUE

La mission économique est assurée par 0,7 poste réparti entre un chargé de mission (50 %) et assistante (25 %).

#### Rapport I – 02

##### PRETS D'HONNEUR

Prêts à taux 0 % aux créateurs de nouvelles entreprises. 36 dossiers sont actuellement en cours de remboursement. Il est prévu 3 670€ pour la cotisation au titre d'Initiative Mayenne

#### Rapport I – 28

##### LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

En 2018, la CCPMG a validé l'entrée et les modalités de la prise de participation de la CCPMG au capital de la SEM Laval Mayenne Aménagements à hauteur de 20 000€

#### Rapport I – 03

##### IMMOBILIER D'ENTREPRISE

• En 2017, une demande en ce sens a été faite et acceptée pour l'entreprise CEDRIS de Bazougers, dans le cadre de son projet d'extension, soit une subvention de 52 095€ dont 12 929€ part la CCPMG qui a été versé en 2020. Pour les futurs projets, il est proposé d'inscrire une enveloppe supplémentaire de 15 000€

• Afin de pouvoir être réactif dans l'accompagnement des projets d'entreprises, il est proposé d'inscrire la somme de 10 000€ pour débiter des premières études si besoin

#### Rapport I – 25

##### SOCIETE DES COURSES

- Depuis 2014, la recette PMU est versée à la Communauté de communes. La loi de finances 2019 instaure un reversement 50% commune/communauté de communes, Il sera donc nécessaire de prévoir un avenant à la convention avec la Société des courses pour réduire de 50% le plafond de reversement soit 15 000€

#### Rapport I – 26

##### CLUB DES ENTREPRENEURS

- Il est proposé de verser une subvention de 250 € pour participer aux différentes rencontres organisées

**Rapport I – 27**  
**AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**▲ Planning prévisionnel des travaux à venir**

Partenaires	Janvier / Février	Mars / Avril
■ SPIE	Andouillé	Bouessay
	Evron	Daon
	Grez-En-Bouère	La Baconnière
	Le Bourgneuf-la-Forêt	Le Bognon-du-Maine
	Neau	Meslay-du-Maine
	Ruillé-Froid-Fonds	Saint-Brice
	Saint-Ouën-des-Toits	Saint-Georges-sur-Erve
	Sainte-Suzanne	Vaiges
	Vaiges	Villiers-Charlemagne

Nombre de logements éligibles début Janvier 2020

COMMUNES	NB de logements éligibles
Arquenay	12
Bannes	39
Bouère	123
Cossé en champagne	38
Grez en Bouère	191
La Bazouge de Chémeré	35
Le Bignon du Maine	10
Maison celles du Maine	1
Meslay du Maine	729
Ruillé Froid Fonds	134
St Denis du Maine	78
St Loup du Dorat	31
Val du Maine	54
Villiers Charlemagne	107
<b>TOTAL</b>	<b>1582</b>

2020

**D – Budget consacré**

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019		BUDGET 2020	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-1	Mission Economique	-46 198,36 €	206 176,95 €	144 475,00 €	-61 791,95 €
Rapport I-2	Prêts d'honneur	-4 090,00 €	3 670,00 €	0,00 €	-3 670,00 €
Rapport I-3	Immobilier d'entreprise	-12 929,00 €	34 445,00 €	9 445,00 €	-25 000,00 €
Rapport I-26	Société des courses	28 696,54 €	14 350,00 €	28 700,00 €	14 350,00 €
Rapport I-27	Club des entrepreneurs	-250,00 €	1 050,00 €	800,00 €	-250,00 €
Rapport I-29	Laval Mayenne Aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Mission Economique</b>		<b>-34 770,82 €</b>	<b>259 691,95 €</b>	<b>183 420,00 €</b>	<b>-76 271,95 €</b>

**II - ACTION : AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

**A - Ambition du programme**

- Favoriser le développement économique du Pays par une offre de terrains disponibles répartie sur l'ensemble du territoire et capable de répondre aux différentes demandes.
- Encourager la création, la reprise et le développement d'entreprises artisanales en proposant des terrains adaptés.
- Contribuer au maintien des entreprises déjà implantées sur le territoire, en développant les infrastructures à leur service.

**B - Objectifs 2020**

- Accroître l'offre et la qualité de terrains disponibles dans un souci d'aménagement du Pays.
- Anticiper le développement des zones d'activités au travers l'acquisition de terrains
- Répondre à la demande d'entreprises déjà installées en mettant en œuvre les solutions répondant à leur problématique.

**C – Moyens mis en oeuvre**

## Rapport I – 04

### ZAE INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

➤ ZI des SPORTS

➤ ZA de la Chalopinière

➤ ZA de la Guiternière

▪ Il est prévu de réaliser des travaux de renforcement du réseau eaux pluviales par la réalisation d'un bassin de 80m<sup>3</sup>. Coût estimatif des travaux : 4500€

▪ En 2018, la SAS Methamaine a acquis 27 398m<sup>2</sup> dans le cadre de son projet de construction d'une unité de méthanisation. Pour les besoins du projet, elle souhaite acquérir la surface restante soit 1ha 69a 50ca au tarif convenu soit 0,7€/m<sup>2</sup>. Ce terrain est situé en zone agricole.

▪ Dans le cadre de ce projet, des travaux de viabilisation de la parcelle sont à prévoir.

- Ouverture de champs : 6 517€
- Renforcement de la conduite d'eau : 14 336€ (coût global : 24 336€ prise en charge Methamaine : 10 000€)



▪ Future ZAE Meslay-La Cropte : dans le cadre du développement de ses zones d'activités, la CCPMG a étudié les différentes disponibilités de création/extension de zones sur la commune. En prenant en considération, à la fois la disponibilité des terrains, leur positionnement et le besoin de visibilité des entreprises, le choix de la CCPMG en concertation avec la commune, s'est porté sur la création d'une zone de 7ha environ à la sortie de Meslay du Maine en direction de la Cropte, en bordure de la RD 21. Les discussions avec les propriétaires sont en cours.

Il est prévu d'inscrire au budget 2020 la somme de 100 000 € en prévision de ces acquisitions.



- Rapport I – 05
- ZA DU POTEAU – VILLIERS CHARLEMAGNE



## Rapport I – 06

### ZA DE ST LOUP DU DORAT

• En 2018, suite à des contacts avec des porteurs de projets, une procédure de déclaration de projet a été réalisée afin de redéfinir les limites de la zone d'activités et d'intégrer au POS une étude dite « Loi Barnier » afin de redéfinir la marge de recul inconstructible. Le Conseil communautaire dans sa séance du 25 septembre 2018 a validé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS.



- Afin d'aménager cette nouvelle zone, les parcelles A800 (1ha 04a 01ca), A777 (2a 97ca) et A773 (16a 72ca) seront à acquérir auprès de la commune de Saint Loup du Dorat. Au prix de 0,6€HT/m<sup>2</sup> + frais (acquisition + bornage)
- Le plan de financement serait le suivant :

Phase 1	Plan de financement validé au Conseil Communautaire du 10/12/2019
<b>DEPENSES</b>	<b>En € HT</b>
Travaux	306 440,00 €
Terrain St Loup	8 422,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>314 862,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Vente terrain Bioneo	23 075,00 €
CTR 2020	154 508,00 €
CD 53	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>237 583,00 €</b>
Reste à charge CCPMG	-77 279,00 €

- Ces travaux permettront de viabiliser la totalité de la zone d'activité soit un surface d'environ 11 690 m<sup>2</sup>.
- Depuis, l'entreprise Prophy Vegetal/Bionéo a sollicité la Communauté de communes pour acquérir une parcelle de 3 550 m<sup>2</sup> sur cette nouvelle zone. Un protocole d'accord en ce sens doit être signé en janvier 2020 au prix de 6,5€HT/m<sup>2</sup>. Il est proposé de déléguer au Bureau la finalisation de la vente.



## Rapport I – 07

### ZA DE BAZOUGERS

• L'ensemble des terrains de la zone d'activités du Clos Macé sont désormais vendus, nous ne disposons plus de terrain sur cette zone. Concernant les terrains situés à l'arrière de la déchetterie, un protocole d'accord a été signé avec Mr Landelle propriétaire du terrain afin d'acquérir 1ha 67a 81ca au prix de 2.50 €/m<sup>2</sup> + frais. L'acte d'achat sera signé en 2020.

• En 2020, il sera nécessaire de prévoir des travaux de viabilisation de ce nouveau terrain. Estimatif de travaux : 120 000€



- Mr Moreau, gérant du garage de Bazougers depuis 2018 a sollicité la Communauté de communes afin de pouvoir acquérir du terrain en zone d'activités en bordure de la RD20 pour y construire un nouveau garage. L'actuelle zone d'activités étant complète, les terrains situés sur la ZA du Clos Macé 2 correspondent à sa demande. L'accès et la viabilisation de la parcelle seront à réaliser.
- L'étude sera menée en fonction des besoins (besoins électrique et eau). Les montants seront inscrits ensuite.



**Rapport I – 08**

**ZA DE GREZ EN BOUERE**

**Rapport I – 09**

**ZA DE BOUERE**

**Rapport I – 10**

**ZA DE VAL DU MAINE**

- Dans le cadre de la reprise du site Levrard par la CCPMG, il est proposé en 2020 de prévoir la somme de 10 000€ qui pourront être engagés en fonction de l'organisation du site.



**D – Budget consacré**

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019			BUDGET 2020
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de Meslay du Maine	-29 635,87 €	164 163,00 €	147 170,33 €	-16 992,67 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de Villiers Charlemagne	-9 470,60 €	10 242,00 €	6 524,60 €	-3 717,40 €
Rapport I-6	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	-2 276,00 €	316 787,00 €	315 543,00 €	-1 244,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale de Bazougers	7 527,39 €	170 253,00 €	165 499,50 €	-4 753,50 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de Grez en Bouère	-2 308,42 €	2 700,00 €	3 449,00 €	749,00 €
Rapport I-9	ZA de Bouère	-9 079,13 €	9 682,00 €	65,00 €	-9 617,00 €
Rapport I-10	ZA de Val du Maine	112,14 €	13 357,00 €	2 664,00 €	-10 693,00 €
<b>TOTAL Zones d'activités</b>		<b>-45 130,49 €</b>	<b>687 184,00 €</b>	<b>640 915,43 €</b>	<b>-46 268,57 €</b>

**IV - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS**

**A - Ambition du programme**

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, pour attirer de nouvelles entreprises et répondre aux nouveaux besoins de celles déjà en place.

**B - Objectifs 2020**

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Encourager l'installation de nouvelles entreprises par la construction ou l'acquisition de bâtiments
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en construisant des bâtiments adaptés à leurs besoins

**C - Moyens mis en œuvre**

## Rapport I – 12

### SOTIWELL

- Début janvier 2019, le Directeur du site Sotiwell a contacté la Communauté de communes afin de nous faire savoir que la montée en puissance des marchés n'était pas au rendez-vous comme espéré. Aussi, il avait demandé à pouvoir prolonger la montée progressive des loyers en 2019 à 75% soit 10 162.15 € HT. Un avenant au bail commercial a été signé en ce sens.

## Rapport I – 15

### ATELIER RELAIS A MESLAY DU MAINE

- Depuis novembre 2010, location de l'ensemble du bâtiment à une seule entreprise, CEROP53
- Le Conseil communautaire en date du 3 septembre 2019 a validé la vente du bâtiment à Mr et Mme Foucault à hauteur de 395 000€ net vendeur, afin de déplacer leur garage tout en gardant de la visibilité sur la RD21.

## Rapport I – 16

### BATIMENT METHODES USINAGE

- Depuis septembre 2018, la bâtiment est loué à Méthodes usinage

## Rapport I – 18

### ATELIER RELAIS A GREZ EN BOUERE

- Depuis mai 2012, location du bâtiment à SODAFGEO Etanchéité
- Ils ont sollicité la CCPMG pour étendre leur bâtiment sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel sur la ZA du Stade à Grez en Bouère.
- Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Stade Esq validée le 25/09/18	Stade AVP validé le 27/11/2018	Stade AO
Travaux	410 000,00 €	384 170,00 €	338 800,00 €
Architecte		30 070,00 €	28 500,00 €
Etudes et divers	55 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Terrain		2 379,00 €	2 379,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 000,00 €</b>	<b>436 619,00 €</b>	<b>379 679,00 €</b>
RECETTES			
CTR 2020 - 30 %	139 500,00 €	130 985,70 €	130 986,00 €
DETR 2019 - 20 %		86 848,00 €	86 848,00 €
CPER		73 781,00 €	73 781,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 500,00 €</b>	<b>291 614,70 €</b>	<b>291 615,00 €</b>
Reste à charge CCPMG	325 500,00 €	145 004,30 €	88 064,00 €



- Les travaux ont débuté en septembre 2019 et devraient être terminés en mai 2020.
- A l'issue des travaux, un nouveau bail commercial sera signé avec SODAFGEO avec un loyer qui sera porté à 2 700€HT

## Rapport I – 22

### BATIMENT INDUSTRIEL A VILLIERS CHARLEMAGNE

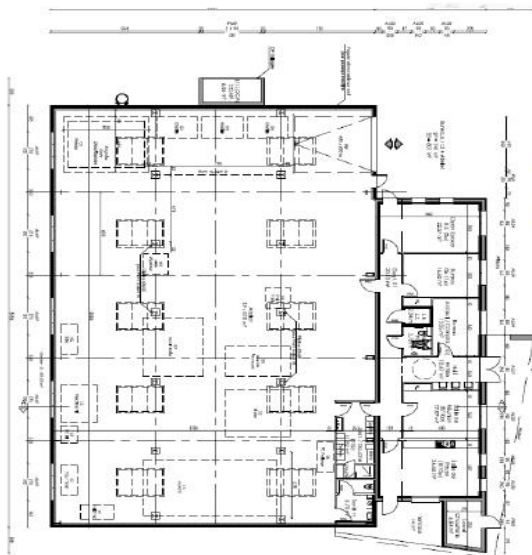
- Le crédit-bail a été signé avec la SCI du Poteau (SARL Eener) le 31 juillet 2018



**Rapport I – 23**  
**CEROP 53**

- La cession du bâtiment occupé par Cerop 53 a pour conséquence le déplacement de l'entreprise. Le Conseil communautaire en date du 3 septembre 2019 a validé le principe de construction d'un bâtiment à Meslay du Maine sur la ZA de la Guiternière.
- Le Conseil communautaire en date du 29 octobre 2019 a validé l'APS et le plan de financement :

DEPENSES	EN € HT
Etudes et travaux	720 000,00 €
Terrain	20 898,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>740 898,00 €</b>
RECETTES	EN € HT
CTR 2020	350 209,00 €
DETR 2020	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>410 209,00 €</b>
<i>Reste à financer</i>	<i>330 689,00 €</i>



- Concernant le loyer, le Conseil communautaire a également validé la proposition de la commission économique soit un loyer mensuel fixé à 3 600 € HT. Cependant, afin de prendre en considération une partie des coûts de déménagement dûs au transfert, le loyer de la première année restera identique à celui payé actuellement par Cerop 53. Le nouveau loyer ne débutera qu'en année 2.

**D – Budget consacré**

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019			BUDGET 2020
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-12	Sotiwell	-17 795,73 €	214 423,34 €	237 030,48 €	22 607,14 €
Rapport I-15	Atelier relais Meslay	30 166,50 €	18 364,65 €	441 210,00 €	422 845,35 €
Rapport I-16	Méthodes-Usinage	1 077,77 €	33 973,08 €	37 026,00 €	3 052,92 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	-102 412,52 €	260 645,44 €	375 094,39 €	114 448,95 €
Rapport I-22	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	-5 874,24 €	71 480,62 €	66 060,00 €	-5 420,62 €
Rapport I-23	Cerop 53	-9 440,00 €	731 458,00 €	740 898,00 €	9 440,00 €
<b>TOTAL Bâtiments industriels</b>		<b>-104 278,22 €</b>	<b>1 330 345,13 €</b>	<b>1 897 318,87 €</b>	<b>566 973,74 €</b>

FONCTIONNEMENT- AMORTISSEMENTS + REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019	BUDGET 2020		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-12	Sotiwell	-17 795,73 €	145 887,34 €	168 494,48 €	22 607,14 €
Rapport I-15	Atelier relais Meslay	30 166,50 €	5 954,65 €	33 800,00 €	27 845,35 €
Rapport I-16	Méthodes-Usinage	1 077,77 €	14 647,08 €	17 700,00 €	3 052,92 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	-2 688,55 €	15 116,44 €	22 940,00 €	7 823,56 €
Rapport I-22	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	-5 874,24 €	31 670,62 €	26 250,00 €	-5 420,62 €
Rapport I-23	Cerop 53	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Bâtiments industriels</b>		<b>4 885,75 €</b>	<b>213 276,13 €</b>	<b>269 184,48 €</b>	<b>55 908,35 €</b>

## V - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

### A - Ambition du programme

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, répondant plus particulièrement aux besoins du tissu artisanal.

### B - Objectifs 2020

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en restant à l'écoute de leurs besoins
- Encourager la création d'entreprises par la construction en immobilier d'entreprises

### C - Moyens mis en œuvre

#### Rapport I – 13

##### ATELIER RELAIS A BAZOUGERS

- Depuis mai 2011, location de l'ensemble du bâtiment à la SARL FOURMONT

#### Rapport I – 14

##### BATIMENT A BAZOUGERS

- Depuis juillet 2017, location du bâtiment à VF ELEC

#### Rapport I – 17

##### CENTRE DE TRI DE LA POSTE A MESLAY DU MAINE

- Un nouveau bail commercial a été signé avec La Poste à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### Rapport I – 19/20/21

##### VILLAGE ARTISANS I – II - III

VILLAGE ARTISANS	COMMUNE	ENTREPRISE	Obs.
II	BAZOUERS	AUFFRAY	
II	BAZOUERS	MENARD	
I	BOUERE	SQUIRREL BTP	Fin bail 17 juin 2020
II	BOUERE	MD CONSTRUCTION	Liquidation Judiciaire avec impayés (12 542,82€)
I	GREZ EN BOUERE		
II	GREZ EN BOUERE	ORVELYS	Départ prévu en juillet 2020
III	GREZ EN BOUERE	SM TOITURE	
III	GREZ EN BOUERE	AEDIFICANTES	
II	MESLAY DU MAINE	7IMAGINABLE	
II	MESLAY DU MAINE	ROUSSELET	
I	VILLIERS CHARLEMAGNE	FYPAC DISTRIBUTION	
II	SAINT LOUP DU DORAT	CHEZ ALICE	

### Rapport I – 24

#### BATIMENT DE VAL DU MAINE

- Un bail précaire a été signé avec MC Automobile depuis le 7 juin 2019



### Rapport I – 25

#### LE LAB'

- Création d'un espace de co-working à La Bazouge de chémeré (ancien bâtiment du SIAEP : Le Lab')
- Le tarif de location a été fixé à 20€HT/j ou 12€/j pour une location de plus de 5j/mois



## D – Budget consacré

### FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019	BUDGET 2020		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-13	Ateliers relais à Bazougers	2 039,52 €	16 130,57 €	18 045,65 €	1 915,08 €
Rapport I-14	Bâtiment Bazougers	3 623,72 €	2 353,61 €	5 990,00 €	3 636,39 €
Rapport I-17	Centre de tri - Mesaly	14 222,98 €	2 184,03 €	16 215,52 €	14 031,49 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-4 783,06 €	44 506,24 €	30 717,00 €	-13 789,24 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	-7 691,77 €	101 995,33 €	79 410,00 €	-22 585,33 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	6 462,41 €	21 115,10 €	26 722,00 €	5 606,90 €
Rapport I-24	Bâtiment Val du Maine	4 570,72 €	19 242,75 €	239 368,00 €	220 125,25 €
Rapport I-25	Le Lab	-3 577,20 €	3 212,84 €	665,00 €	-2 547,84 €
<b>TOTAL Bâtiments artisanaux</b>		<b>14 867,32 €</b>	<b>210 740,47 €</b>	<b>417 133,17 €</b>	<b>206 392,70 €</b>

### FONCTIONNEMENT- AMORTISSEMENTS + REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019	BUDGET 2020		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-13	Ateliers relais à Bazougers	2 039,52 €	10 711,57 €	12 626,65 €	1 915,08 €
Rapport I-14	Bâtiment Bazougers	3 623,72 €	73,61 €	3 710,00 €	3 636,39 €
Rapport I-17	Centre de tri - Meslay	14 222,98 €	2 184,03 €	16 215,52 €	14 031,49 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-4 783,06 €	24 589,24 €	11 800,00 €	-12 789,24 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	-7 691,77 €	56 135,33 €	35 550,00 €	-20 585,33 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	6 044,09 €	4 793,10 €	10 900,00 €	6 106,90 €
Rapport I-24	Bâtiment Val du Maine	3 720,72 €	3 974,75 €	-6 900,00 €	-10 874,75 €
Rapport I-25	Le Lab	-991,95 €	2 797,84 €	250,00 €	-2 547,84 €
<b>TOTAL Bâtiments artisanaux</b>		<b>17 176,20 €</b>	<b>105 259,47 €</b>	<b>84 152,17 €</b>	<b>-21 107,30 €</b>

## Synthèse des actions économiques

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019	BUDGET 2020		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
<b>TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES</b>		<b>-169 312,21 €</b>	<b>2 487 961,55 €</b>	<b>3 138 787,47 €</b>	<b>650 825,92 €</b>

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

### RAPPORT I – 01 MISSION ECONOMIQUE

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 02 PRETS D'HONNEUR

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention annuelle à intervenir avec Initiative Mayenne, le Conseil Régional et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 03 IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 04 ZA INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE BA ZA DE LA Chalopinière/ZA du Fresne-Guiternière.

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise la vente de la parcelle AK 116 (surface de 1ha 69a 50ca) située à Meslay du Maine à la SAS Méthamaine au tarif de 0.70€/m<sup>2</sup> et autorise le Président ou le Vice-président à signer l'acte de vente.
- Valide les travaux de viabilisation de la parcelle Méthamaine.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 05 ZA INTERCOMMUNALE DE VILLIERS CHARLEMAGNE BA ZA Villiers Charlemagne

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 06 ZA INTERCOMMUNALE DE SAINT LOUP DU DORAT BA ZA Saint Loup

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise l'acquisition auprès de la Commune de Saint Loup du Dorat des parcelles cadastrées A800-A773 au tarif de 0.60€ ht/m<sup>2</sup> plus frais d'acquisition et de bornage.
- Autorise le lancement des travaux de viabilisation de la zone tels que proposés.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir et les avenants éventuels.
- Autorise la vente d'une parcelle de 3 550m<sup>2</sup> environ à Bioneo au tarif de 6.50 € ht/m<sup>2</sup>.
- Délègue au Bureau la finalisation de la vente si nécessaire.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 07 ZA INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT I – 08 ZA GREZ EN BOUERE BA ZI Guiternière / Fresne / Grez / Bouère

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT I – 09 ZA DE BOUERE BA ZI Guiternière / Fresne / Grez / Bouère**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT I – 10 ZA DE VAL DU MAINE**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT I – 11 ZONES D'ACTIVITES ; SURFACES DISPONIBLES**

- Valide le rapport présenté

**RAPPORT I – 12 SOTIWELL**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 13 ATELIER RELAIS A BAZOUGERS BA Economie**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT I – 14 BATIMENT A BAZOUGERS BA Economie**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT I – 15 ATELIER RELAIS MESLAY BA Economie**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 16 METHODES USINAGE**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 17 CENTRE DE TRI LA POSTE**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 18 ATELIER RELAIS GREZ EN BOUERE**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer le nouveau bail à intervenir pour l'entreprise SODAFGEO Etanchéité.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 19 VILLAGE D'ARTISANS 1**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

**RAPPORT I – 20 VILLAGE D'ARTISANS 2**

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 21 VILLAGE D'ARTISANS 3

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 22 BATIMENT INDUSTRIEL VILLIERS

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT I – 23 CEROP 53

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide l'APD et le plan de financement présenté.
- Autorise le Président ou le Vice-président à déposer le permis de construire, à signer les marchés, avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT I – 24 BATIMENT VAL DU MAINE

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 25 LE LAB

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT I – 26 SOCIETE DES COURSES

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un avenant à la convention avec la Société des Courses et tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 27 CLUB DES ENTREPRENEURS

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 250€
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 28 AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Valide le rapport présenté.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### RAPPORT I – 29 LAVAL MAYENNE AMENAGEMENT

- Valide le rapport présenté et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## **Dossier N°5 - Rapport budgétaire 2020 ; Commission Voirie**

Rapporteur, Jean-Luc Landelle Vice-président en charge de la commission Voirie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2019 de la commission Voirie, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

# **SYNTHÈSE des rapports budgétaires**

## **V- VOIRIE**

Responsable : Jean – Luc LANDELLE



### **I – ACTION : VOIRIE**

#### **A - AMBITION DU PROGRAMME**

Assurer la sécurité des usagers en maintenant un bon état d'entretien sur les 88 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire et de la voirie communautaire.

#### **B - OBJECTIFS POUR 2020**

- Réaliser les travaux d'entretien des voiries communautaires et d'intérêt communautaire.
- Assurer l'entretien des dépendances : broyage des accotements, élagage des fossés et talus.
- Assurer l'entretien de l'éclairage public.
- Assurer l'entretien des ouvrages d'arts.

## C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

### Rapport V – 02 TRAVAUX DE VOIRIE

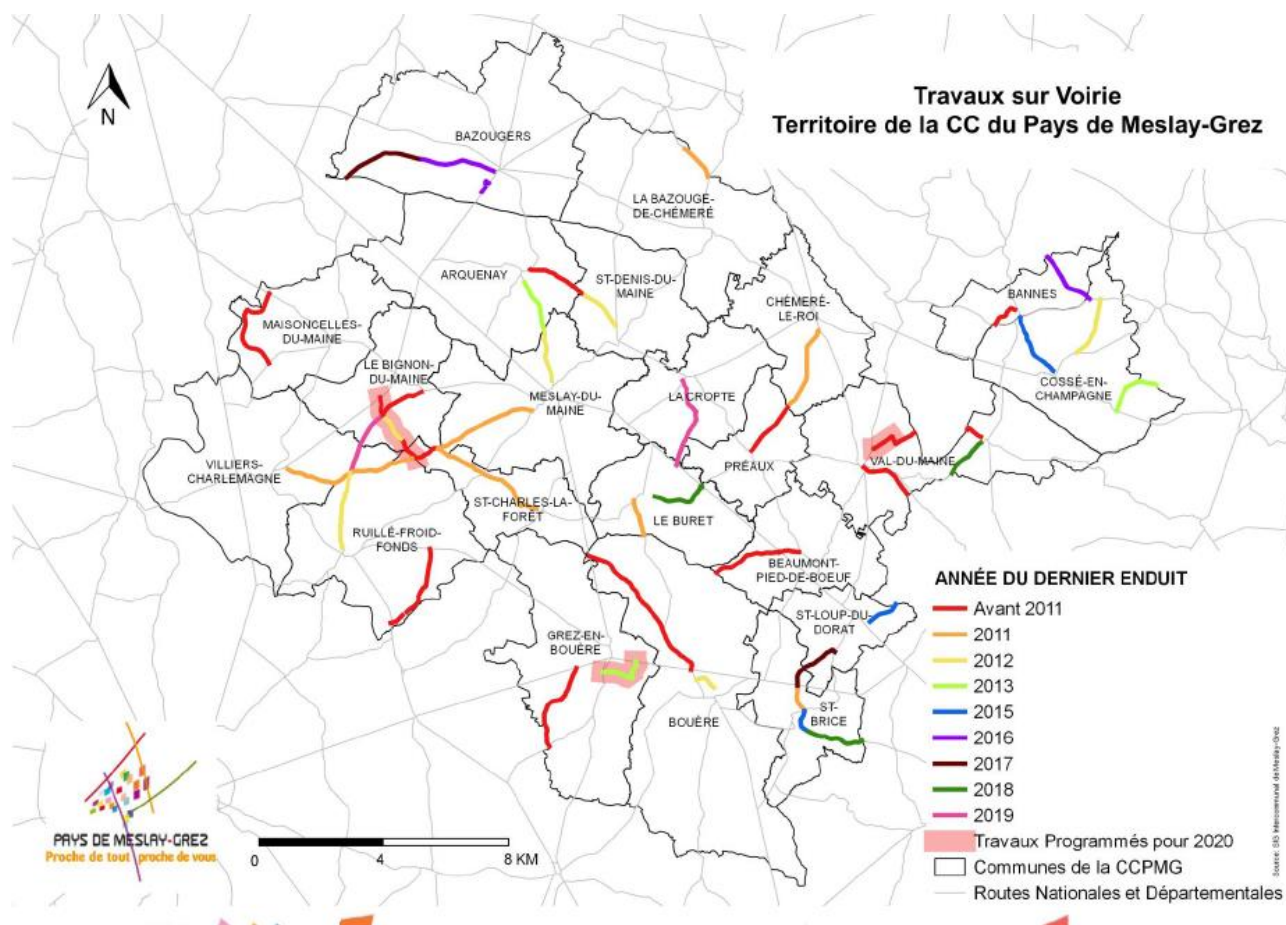
Le montant total des dépenses de voirie s'élève depuis l'année 2004 à la somme de 931 146,63 € TTC.  
 \*Dans le cadre d'un nouveau groupement de commande, une consultation du marché de travaux de voirie a été lancée au cours du premier trimestre en 2017. L'entreprise COLAS située à Allonnes a été retenue. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2017 à 2021).

La Commission Voirie propose la reconduction pour 2020 du marché voirie de l'entreprise COLAS.

#### Le programme 2020 porte sur la réfection :

- VC 1 de Linières à Val du Maine avec un reprofilage en Easycold sur un tronçon: 2 310 m2
- VC 3 de St Charles au Bignon du Maine (RD20 – VC 301): 8 610 m2
- VC 205/206 de Grez en Bouère : 6 020m<sup>2</sup>
- Soit 5.3% de la surface totale,

La Commission propose d'inscrire la somme de 59 500 € TTC au BP 2020 correspondant à ces travaux.





## Rapport V – 02 TRAVAUX DE VOIRIE (suite)

### 1 - Point à temps :

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 6 500 € TTC correspondant aux travaux de point à temps.

### 2 - Accotements et fossés :

Le marché curage de fossés a été notifié à l'entreprise REMON en date du 21 Novembre 2018. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans.

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 16 000 € TTC correspondant aux travaux «Arasement, Curage»

### 3 - Interventions d'urgence :

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 2 000 € TTC correspondant aux interventions d'urgences

### 4 - Mise à disposition des communes d'enrobés à froid, de gravillons et de déchets de carrière en vue des reprises ponctuelles des voies.

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC.

### 5 - Signalisation verticale et horizontale :

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC correspondant aux travaux de signalisation verticale et horizontale

## Rapport V – 02 TRAVAUX DE VOIRIE (suite)

### 5 - Radars pédagogiques :

En 2019, deux communes ont utilisé le radar pédagogique ayant pour objectif de connaître le V85 ainsi que le trafic journalier. Il est notamment recommandé sa mise en place avant et après projet d'aménagement pour se rendre compte de l'impact des travaux. Lors de l'élaboration d'un projet ou bien d'éventuelles aménagements, le rapport d'analyse nous donne des informations primordiales sur le trafic et les vitesses pratiqués.

V85 : La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules. On assimile parfois la V85 à la vitesse pratiquée sur une route.

### 6 - Ouvrages d'arts :

Le patrimoine des ouvrages d'arts avec une travée supérieure à 2 m de la Communauté de Communes du Pays de Meslay sont les suivants :

- ARQUENAY : VC 5 de Buru
- BOUERE : VC 4 du Cotillon Rouge
- LA CROPTE : VC 4 des Fours
- LA CROPTE : VC 4 des Fours
- PREAUX : VC 3 de Chémeré
- SAINT-LOUP-DU-DORAT : VC 3 des Angevinières

Des travaux de mise en sécurité sont prévus pour l'année 2020.

La Commission propose pour 2020 :

- d'inscrire la somme de 1 500 € TTC correspondant aux travaux de réparations ponctuelles.

## Proposition budgétaire des travaux de voirie 2020

TRAVAUX DE VOIRIE								
	Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020
<b>Dépenses fonctionnement Voirie</b>								
Travaux	Point à temps	6 339,87 €	4 528,61 €	4 930,75 €	3 431,80 €	5 317,18 €	6 140,16 €	6 500,00 €
	Arasement curage	20 019,12 €	22 974,96 €	13 061,38 €	21 648,46 €	9 570,79 €	14 648,94 €	16 000,00 €
	Matériaux	628,32 €	1 615,34 €	1 067,81 €	1 232,45 €	1 416,96 €	1 358,64 €	1 500,00 €
	Signalisation	2 816,80 €	1 966,56 €	2 044,44 €	2 749,86 €	768,00 €	3 668,67 €	1 500,00 €
	Ouvrages d'arts	50,33 €	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	1 464,00 €	1 500,00 €
	Interventions d'urgences	99,00 €	3 612,60 €	2 403,00 €	1 017,74 €	2 736,60 €	594,00 €	2 000,00 €
	Petit matériel				221,59 €	37,96 €	0,00 €	0,00 €
	Publicité				84,00 €	84,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>29 953,44 €</b>	<b>34 698,07 €</b>	<b>24 947,38 €</b>	<b>30 385,90 €</b>	<b>19 931,49 €</b>	<b>27 874,41 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>Recettes fonctionnement voirie</b>								
	FCTVA	0,00 €	0,00 €	326,00 €	887,00 €	5 793,00 €	6 069,00 €	4 757,00 €
<b>Total Recettes fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>326,00 €</b>	<b>887,00 €</b>	<b>5 793,00 €</b>	<b>6 069,00 €</b>	<b>4 757,00 €</b>
<b>Dépenses investissement voirie</b>								
Travaux	surfaces	0	14 147 m <sup>2</sup>	16 255 m <sup>2</sup>	16 569 m <sup>2</sup>	17 195 m <sup>2</sup>	16 905 m <sup>2</sup>	16 940 m <sup>2</sup>
	montant	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	39 471,39 €	48 622,08 €	46 211,28 €	58 500,00 €
Radar pédagogique					3 109,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Publicité					928,94 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>Total dépenses Investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>40 723,68 €</b>	<b>39 619,16 €</b>	<b>43 510,11 €</b>	<b>48 622,08 €</b>	<b>46 211,28 €</b>	<b>59 500,00 €</b>
<b>Recettes Investissement voirie</b>								
	FCTVA		1 356,00 €	11 357,00 €	1 128,00 €	0,00 €	8 834,00 €	16 482,00 €
<b>Total Recettes investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 356,00 €</b>	<b>11 357,00 €</b>	<b>1 128,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 834,00 €</b>	<b>16 482,00 €</b>
<b>BILAN</b>		<b>-29 953,44 €</b>	<b>-74 065,75 €</b>	<b>-52 883,54 €</b>	<b>-71 881,01 €</b>	<b>-62 760,57 €</b>	<b>-59 182,69 €</b>	<b>-67 261,00 €</b>

### Rapport V - 03

#### ENTRETIEN DES DÉPENDANCES

Une nouvelle consultation des marchés d'entretien des dépendances a été lancée au cours du premier trimestre 2017, en vue de la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés sur le territoire de la Communauté de Communes scindé en quatre secteurs pour lesquels les entreprises listées ci-dessous ont été retenues :

- Lot n°1 Secteur Bazougers : Entreprise FOURMONT
- Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne : Entreprise AJC
- Lot n°3 Secteur Bouère : entreprise COULON
- Lot n°4 Secteur Val du Maine : entreprise COULON

Les marchés ont été conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification le 4 mai 2017. Il s'agit d'un marché reconductible dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2017 à 2021).

Article	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
<b>Dépenses fonctionnement</b>						
615231 service 1-12.3	Entretien voiries et réseaux (1)	20 000,00 €	18 317,37 €	20 000,00 €	20 342,62 €	21 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>18 317,37 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 342,62 €</b>	<b>21 000,00 €</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>						
Pour mémoire	Valorisation transfert de charges	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €	16 872,04 €
744	FCTVA	5 581,00 €	2 859,00 €	5 728,00 €	5 727,00 €	3 445,00 €
<b>Recettes investissement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>22 453,04 €</b>	<b>19 731,04 €</b>	<b>22 600,04 €</b>	<b>22 599,04 €</b>	<b>20 317,04 €</b>
<b>Bilan</b>		<b>2 453,04 €</b>	<b>1 413,67 €</b>	<b>2 600,04 €</b>	<b>2 256,42 €</b>	<b>-682,96 €</b>

La Commission propose pour 2020 :

- de reconduire ces 4 marchés

## Rapport V – 04 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Concernant les zones d'activités du territoire, une étude a été menée par le bureau OHM Ingénierie. Le résultat de celle-ci révèle que notre parc est muni de luminaires vétustes, présentant de nombreux dysfonctionnements, composés pour certains de lampes à vapeur de mercure dont la commercialisation est arrêtée et dotées de rendements très faibles.

Aussi, la commission propose d'adhérer au T.E.M. 53 et de transférer la compétence « éclairage public » au Territoire Energie Mayenne pour les parties :

- Entretien et maintenance éclairage public y compris service d'astreinte
- Travaux d'investissements.

Une enveloppe budgétaire à consacrer aux travaux sera définie avec les services du T.E.M.

## Rapport V – 05 DÉSHERBAGE ALTERNATIF

Les enjeux de santé publique et environnementaux notamment de préservation de la qualité de l'eau et l'évolution de la législation obligent les collectivités à revoir leur pratique de désherbage.

Il convient de dissocier les techniques préventives et les techniques curatives.

Le groupe de travail désigné en 2018 s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer différents projets.

### **I - Les techniques Préventives**

- Pour les zones plantées, il est préconisé d'utiliser les techniques de paillage et d'avoir recours à des plantes couvre sols.
- Pour les voiries, il est préconisé le recours à des balayeuses de voiries où un groupement de commandes pourrait être envisagé. Il est également possible d'investir dans l'achat d'une micro balayeuse à conducteur marchant. En fonction du type de matériel, le budget s'étalerait entre 6 000 et 14 000 € HT.

### **II - Les techniques Curatives**

- Pour les allées stabilisées, il est possible de recourir à des matériels mécaniques combinant plusieurs outils qui permettent de travailler le sol pour déraciner, tasser et reniveler le sol.
- On distingue des matériels de plus faible largeur (70 cm) à conducteur marchant pour un budget d'environ 13 500 € HT et des matériels de largeur plus large (90 cm à 160 cm) à partir de 6 600 € ; néanmoins cela nécessite l'emploi d'un tracteur d'une puissance minimale de 20 cv pour 90 cm de travail, 30 cv pour 120 cm. Parallèlement, il est possible de recourir à des techniques de désherbage thermique, des techniques à flamme.

### **III – Le cas particulier des cimetières**

Les cimetières et plus particulièrement les abords immédiats des tombes posent des problèmes aux agents car difficilement mécanisables. Il existe des matériels issus du maraichage (type houes maraichères) pouvant soulager considérablement la pénibilité des tâches de sarclages manuels

#### IV - Proposition

Un achat de matériels mutualisables est envisagé dans le cadre de l'appel à projets du 4ème contrat régional de bassin versant. Il permet le subventionnement à 50 % de l'investissement pour un montant total de 115 000 € HT sur 3 ans, dont 80 000 € TTC en 2020 (en attente de la notification de l'accord en mars 2020).

L'achat du matériel porte principalement sur :

- 2 désherbeurs thermiques à flamme
- 1 désherbeur mécanique manuel
- 1 désherbeur mécanique attelé sur un tracteur
- 2 sarclouses électriques

A l'identique du broyeur, ces matériels seront mis à disposition après conventionnement entre les communes et la CCPMG ; les matériaux d'usure comme les brosses seront à la charge des communes. Un agent intercommunal pourrait également intervenir sur la base de la mutuelle coup dur existante.

Le groupe de travail devra définir les actions de communication jugées nécessaires dans le courant de l'année.

#### Rapport V – 06

### SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES ÉCOLES MATERNELLES

#### 1 – CONSTAT

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour les activités (colles, feutres...).

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritations des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, manifestations allergiques...

#### 2 – CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Cette réglementation s'applique notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, centres de loisirs, établissement d'enseignement du premier et second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées). Le déploiement du dispositif est à la charge du propriétaire de l'établissement.

#### 3 – DISPOSITIF A DEPLOYER

La surveillance de la qualité de l'air intérieur repose sur une démarche progressive :

- L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement

- La mise en œuvre soit :

\*D'un plan d'actions réalisé à partir des pratiques observées dans l'établissement

\*D'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur

Concernant la campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, à réaliser tous les 7 ans, il convient de mesurer les valeurs pour :

- Le formaldéhyde

- Le benzène

- Le dioxyde de carbone

Ces mesures doivent s'étaler sur deux semaines non consécutives en présence des enfants et sur deux périodes soit froide (entre novembre à février) et chaude (septembre/octobre ou avril/mai)

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez s'engage à mettre à disposition à titre gratuit l'appareil de mesure.

L'enregistreur de données de la qualité de l'air température/CO2 est actuellement à Cossé en Champagne.

### IV– Récapitulatif financier des Actions : Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2019	BUDGET 2020		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	Travaux de voirie	-59 182,69 €	88 500,00 €	21 239,00 €	-67 261,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	2 256,42 €	21 000,00 €	20 317,04 €	-682,96 €
VI-04	Eclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Désherbage Alternatif	0,00 €	80 133,00 €	37 493,00 €	-42 640,00 €
Total		-56 926,27 €	189 633,00 €	79 049,04 €	-110 583,96 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**RAPPORT V – 01 et 02 – TRAVAUX DE VOIRIE**

- Valide la reconduction pour 2020 du marché voirie de l'entreprise COLAS.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT V – 03 – ENTRETIEN DES DEPENDANCES**

- Valide la reconduction des marchés pour 2020.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT V – 04 – ECLAIRAGE PUBLIC**

- Valide le transfert de la compétence à Territoire Energie Mayenne pour les parties suivantes : entretien et maintenance éclairage public y compris service d'astreinte et travaux d'investissements.
- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT V – 05 – DESHERBAGE ALTERNATIF**

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats, les marchés, les avenants et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT V – 06 - SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES ECOLES MATERNELLES**

- Valide le présent rapport.

## **Dossier N°6 - Approbation définitive du PLH**

Rapporteur, le Présidente Bernard Boizard .

### **1. Rappel du contexte**

Le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Il fixe des objectifs et décide des actions visant à répondre aux besoins de logements et de renouvellement urbain. Il est établi pour une période de six ans.

Compte-tenu du projet d'élaboration d'un PLUi, il a été décidé de réaliser le PLH simultanément avec un appel d'offres commun. C'est le cabinet Citadia qui a été retenu avec comme co-traitant le cabinet MERCAT pour un montant de 31 570 € HT.

### **2. Etat d'avancée**

A l'issue du diagnostic commun au PLUi, et du PADD, plusieurs enjeux ont été définis qui préfiguraient les orientations du PLH. Après cette phase stratégique, ces orientations ont été déclinées afin de les rendre concrètes au sein d'un programme d'actions composé de 8 fiches.

#### **Orientation 1. Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire**

- Fiche-Action 1. Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements par an.
- Fiche-Action 2. Développer des outils de maîtrise foncière

#### **Orientation 2. Diversifier le parc de logements**

- Fiche-Action 3. Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire.
- Fiche-Action 4. Veiller à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés.
- Fiche-Action 5. Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap

#### **Orientations 3. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire**

- Fiche-Action 6. Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire.
- Fiche-Action 7. Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs.

#### **Orientation 4. Action transversale**

- Fiche-Action 8. Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay-Grez dans les politiques de l'habitat

Le Conseil communautaire dans sa séance du 25 juin 2019 a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> arrêt. Ce document a été ensuite soumis à l'avis des communes :

Communes	Date délibération	Avis	OBSERVATIONS
ARQUENAY			
BANNES			
BAZOUGERS	03/09/2019	FAVORABLE	
BEAUMONT PIED DE BŒUF			
BOUERE	10/09/2019	DEFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Souhait de conserver la maîtrise de la programmation des logements sociaux</li> <li>•Souhait de conserver la maîtrise de l'inventaire des dents creuses, des logements vides etc...</li> </ul>
CHEMERE LE ROI	17/09/2019	FAVORABLE	
COSSE EN CHAMPAGNE			
GREZ EN BOUERE	15/07/2019	FAVORABLE	Emet la réserve suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Déséquilibre énorme dans les ambitions : 110 logements neufs par an contre 5 logements anciens réhabilités par an avec les conséquences d'un point de vue urbanistique, environnemental et consommation des terres agricoles. 5 logements par an à l'échelle des 22 communes de la CCPMG paraît bien faible.</li> </ul>
LA BAZOUGE DE CHEMERE	26/08/2019	FAVORABLE	
LA CROPTE	19/09/2019	FAVORABLE	
LE BIGNON DU MAINE			
LE BURET	11/09/2019	FAVORABLE	
MAISONCELLES DU MAINE			
MESLAY DU MAINE	19/09/2019	FAVORABLE	Emet les réserves suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Présence de la commune de Meslay-du-Maine au comité du PLH</li> <li>•Présence de la commune de Meslay-du-Maine au comité de programmation annuelle de la programmation sociale</li> <li>•Maintien de la gestion des DIA et des permis de construire par la commune,</li> <li>•La commune continue de déterminer les OAR.</li> </ul>
PREAUX	17/07/2019	FAVORABLE	
RUILLE FROID FONDS	25/07/2019	FAVORABLE	
SAINT BRICE	17/09/2019	FAVORABLE	
SAINT CHARLES LA FORET	12/09/2019	FAVORABLE	
SAINT DENIS DU MAINE	09/09/2019	FAVORABLE	
SAINT LOUP DU DORAT			
VAL DU MAINE	09/09/2019	FAVORABLE	
VILLIERS CHARLEMAGNE			

DELIBERATION - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVIS DES COMMUNES

Le Conseil

communautaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 a procédé au 2<sup>nd</sup> arrêt du programme d'actions du PLH. Les précisions suivantes ont été apportées :

- Compétences communales conservées :
  - La délivrance des PC (demain pour les 22 communes avec le PLUi)
  - Délégation du droit de préemption pour les zones d'habitat
- La CC pourra accompagner les projets communaux (ex : logements vacants) ou mener des actions transversales de type étude, aides financières...
- Au sein du comité de pilotage du PLH, chaque commune a vocation à être représentée
- Rappel : le Conseil Départemental a aujourd'hui la compétence en matière de programmation de logements sociaux. Chaque commune conservera sa capacité à solliciter Mayenne Habitat pour l'attribution de logement. Le comité de pilotage du PLH permettra de partager avec les opérateurs les différentes demandes du territoire

Il a ensuite fait l'objet d'un passage devant les services de l'Etat en CR2H lors de sa séance du 19 décembre 2019 (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement : instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement présidée par le Préfet de Région) qui a rendu un avis favorable à la mise en place de ce PLH et a encouragé la collectivité dans la mise en œuvre de son programme d'actions.

### **Avis du bureau du CR2H :**

*Le bureau du CR2H partage l'analyse des services de l'État et du Département de la Mayenne. Il encourage la collectivité à poursuivre ces efforts dans la résorption de la vacance.*

*Les points suivants devront faire l'objet d'une vigilance particulière lors de la mise en œuvre du programme d'actions et lors du bilan à mi-parcours :*

- *le calibrage de la production neuve de logements en veillant à réduire le phénomène de vacance ;*
- *les actions foncières mises en œuvre, notamment vis-à-vis de la diminution de la consommation foncière et la politique de mobilisation des gisements fonciers et des logements vacants ;*
- *la diversification des modes de production, des typologies et des formes urbaines sur l'ensemble des communes ;*
- *le bilan dédié à l'amélioration du parc privé, notamment la mise en œuvre de l'OPAH ;*
- *le développement et le pilotage des partenariats ;*
- *les actions menées pour les personnes âgées.*

*Le bureau du CR2H encourage la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme d'actions et émet un avis favorable sur le 1er PLH de la CC du Pays de Meslay-Grez.*

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

- **Décide d'adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat tel que présenté.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## **Dossier N°7- Affaires Financières**

Rapporteur, le Présidente Bernard Boizard .

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

**Au 1er janvier 2019, la collectivité a repris la compétence CULTURE et au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la collectivité a mis en œuvre la mutualisation de la compétence SPORT.**

**Vu le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 26 novembre 2019,**

**Ces transferts de charges nécessitent des ajustements des attributions de compensation sur la base des participations financières de la commune de Meslay du Maine telles que présentées ci-dessous :**



INSEE	Communes	Attribution de compensation à compter du 01/01/2018	Transfert culture au 01/01/2019	Attribution de compensation à compter du 01/01/2019	Transfert sport au 01/09/2019	Attribution de compensation à compter du 01/09/2019	Transfert sport au 01/01/2020	Attribution de compensation à compter du 01/01/2020
9	ARQUENAY	2 883,91 €		2 883,91 €		2 883,91 €		2 883,91 €
	VAL DU MAINE	233 056,39 €		233 056,39 €		233 056,39 €		233 056,39 €
19	BANNES	- 9 816,82 €		- 9 816,82 €		- 9 816,82 €		- 9 816,82 €
25	BAZOUGERS	121 478,18 €		121 478,18 €		121 478,18 €		121 478,18 €
27	BEAUMONT PIED DE BOEUF	- 9 638,64 €		- 9 638,64 €		- 9 638,64 €		- 9 638,64 €
36	BOUERE	30 277,84 €		30 277,84 €		30 277,84 €		30 277,84 €
67	CHEMERE LE ROI	- 29 374,46 €		- 29 374,46 €		- 29 374,46 €		- 29 374,46 €
76	COSSE EN CHAMPAGNE	- 8 546,66 €		- 8 546,66 €		- 8 546,66 €		- 8 546,66 €
110	GREZ EN BOUERE	18 019,65 €		18 019,65 €		18 019,65 €		18 019,65 €
22	LA BAZOUGE DE CHEMERE	- 35 289,02 €		- 35 289,02 €		- 35 289,02 €		- 35 289,02 €
87	LA CROPTTE	- 17 881,54 €		- 17 881,54 €		- 17 881,54 €		- 17 881,54 €
30	LE BIGNON DU MAINE	- 14 750,82 €		- 14 750,82 €		- 14 750,82 €		- 14 750,82 €
46	LE BURET	- 16 276,64 €		- 16 276,64 €		- 16 276,64 €		- 16 276,64 €
143	MAISONCELLES DU MAINE	20 081,91 €		20 081,91 €		20 081,91 €		20 081,91 €
152	MESLAY DU MAINE	375 560,15 €	- 3 378,33 €	372 181,82 €	- 7 814,98 €	364 366,84 €	- 23 444,94 €	348 736,88 €
184	PREAUX	- 7 709,77 €		- 7 709,77 €		- 7 709,77 €		- 7 709,77 €
193	RUILLE FROID FONDS	- 18 978,52 €		- 18 978,52 €		- 18 978,52 €		- 18 978,52 €
203	ST BRICE	- 12 859,52 €		- 12 859,52 €		- 12 859,52 €		- 12 859,52 €
206	ST CHARLES LA FORET	- 12 271,60 €		- 12 271,60 €		- 12 271,60 €		- 12 271,60 €
212	ST DENIS DU MAINE	- 25 351,63 €		- 25 351,63 €		- 25 351,63 €		- 25 351,63 €
233	ST LOUP DU DORAT	- 7 984,53 €		- 7 984,53 €		- 7 984,53 €		- 7 984,53 €
273	VILLIERS CHARLEMAGNE	21 677,07 €		21 677,07 €		21 677,07 €		21 677,07 €
	<b>TOTAL</b>	<b>596 304,93 €</b>	<b>- 3 378,33 €</b>	<b>592 926,60 €</b>	<b>- 7 814,98 €</b>	<b>585 111,62 €</b>	<b>- 23 444,94 €</b>	<b>569 481,66 €</b>

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide le montant de l'attribution de compensation tel que présenté dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Président à notifier aux communes membres les montants 2020 et à signer tous documents inhérents au présent dossier.

**Fin de la séance à 22 h 25**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 4 février 2020  
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Boulay	Didier	
GREZ EN BOUERE	Lejeune	Julie	
GREZ EN BOUERE	Ollier	Yann	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MAISONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Chauvin	Christophe	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	